

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 11 juin 2014 à 13 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2014
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 MRC DE NICOLET-YAMASKA..... 2
 M. Jean-François Albert
 CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT..... 14
 M. Jean Baril
 M. Alexandre Desjardins
 MRC DE BÉCANCOUR, VILLE DE BÉCANCOUR ET
 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE BÉCANCOUR..... 31
 M. Mario Lyonnais
 M. Jean-Guy Dubois
 M. Guy St-Pierre
 COMITÉ SUR LES GAZ DE SCHISTE DE VICTORIAVILLE..... 39
 M. Alain Guillon
 M. LOUIS CASAVANT 43
 REPRISE DE LA SÉANCE
 COMITÉ DE VIGILANCE POUR LES HYDROCARBURES DE L'ASSOMPTION 46
 Mme Chantal Jolicoeur
 Mme DIANE NOURY 54
 REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC 60
 M. Gilles Brochu
 M. Antoine Verville
 Mme DIANE HAMEL 75

**SÉANCE DU 11 JUIN 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête. Je suis appuyé dans ma tâche par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants.

20 Je rappelle que le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, une période pour échanger avec la Commission.

25 En fin de séance, il sera toujours possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30 Si le temps le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances, et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

35 Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion. Je demande donc votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

40 Donc aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que j'ai le pouvoir d'intervenir pour arrêter tout propos qui serait contraire.

Et je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE NICOLET-YAMASKA**

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant les représentants de la MRC de Nicolet-Yamaska s'il vous plaît à s'avancer pour nous présenter leur mémoire.

Bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

Bonjour, Jean-François Albert, je suis directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska. Vous allez excuser l'absence de monsieur Drouin qui devait être présent aujourd'hui. Il s'excuse, il a un contretemps.

Donc j'y vais!

La MRC de Nicolet-Yamaska, on est situé tout près d'ici. On compte un territoire de seize (16) municipalités.

En lien avec le gaz de schiste, on a trois (3) puits qui ont été forés sur notre territoire à ce jour.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 2^e, «Ces forages...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 4^e ligne, «... populaire.»)

Le mémoire que nous avons déposé, compte tenu des contraintes de temps, n'a pas été adopté formellement par le Conseil des maires. Je voulais quand même vous le signifier. Ce sera fait la semaine prochaine.

Donc à travers les dernières années dans lesquelles nous avons été impliqués dans le dossier, il y a eu des inquiétudes qui ont été soulevées quand même assez rapidement.

80 La MRC s'est investie dans la formation d'un comité de plusieurs MRC qui se
questionnaient, qui avaient beaucoup de questions par rapport à ce nouveau projet de gaz de
schiste.

85 Et rapidement, nous avons exigé pour mieux comprendre ce qui se passait. À l'époque, un
peu naïvement, on avait demandé de l'argent au gouvernement, même pour mener des études, et
là, à voir la qualité et l'ampleur de l'étude environnementale stratégique, on s'aperçoit que le
chantier était très vaste!

90 Ceci étant dit, nous sommes satisfaits justement de la qualité de l'étude qui a été fournie et
de ce que ça nous donne comme éclairage sur l'ensemble de la situation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 6^e ligne, «La principale inquiétude...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... dans la continuité.»)

95 Le Conseil des maires avait pris l'engagement auprès de la population de justement suivre
ça de très près et de s'investir dans le dossier.

J'y vais tout de suite avec les différentes réflexions et recommandations!

100 On a suivi un petit peu le schéma qu'il y avait dans l'étude elle-même, donc un des premiers
points qu'on a regardés, l'évaluation économique!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... nous adhérons...»)

105 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, «... source
d'approvisionnement.»)**

110 La MRC n'a pas une position qui est radicalement contre le gaz de schiste. Ça, c'est un des
exemples. Nous pensons que si jamais il fallait que ça se développe, que ça puisse aussi se faire
au bénéfice des gens du territoire, compte tenu de tout ce qui pourrait avoir comme désavantages
notamment.

Autre point sur la question environnementale!

115 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Contrairement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «... de l'Industrie.»)

120 Nous pensons que ça devrait être l'État qui mène l'ensemble de ce suivi-là dont les coûts seraient défrayés par l'Industrie elle-même.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'étude...»)

125 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... au Québec...»)**

130 À ce sujet-là, vous allez voir, ça va revenir souvent, le Conseil des maires a vraiment cette intention de mettre de l'avant le principe de précaution en se fondant un peu sur les conclusions de l'étude, mais on pense que c'est nécessaire de faire preuve de beaucoup de prudence, compte tenu des effets à long terme que cela pourrait avoir sur l'environnement notamment.

Ensuite, en ce qui concerne une nouvelle législation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il nous apparaît...»)

135 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 6^e paragraphe, 2^e ligne, «... de mesures d'urgence.»)**

Donc ça, ça a vraiment été effleuré, mais pour les municipalités, c'est un objet qui est assez important.

140 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 6^e paragraphe, 2^e ligne, «L'autorisation...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, «... l'exploitation des puits.»)

145 À cet effet-là, bien, toute la connaissance notamment des produits utilisés, des risques immanents qui, pour l'instant, sont mal connus, et même, on va le voir un peu plus tard, sont carrément cachés à plusieurs intervenants.

150 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Demande répétée...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... les schémas d'aménagement.»)

155 C'est au cœur des mandats des MRC de faire du zonage, d'identifier des zones qui sont sensibles. Nous pensons qu'effectivement, les MRC doivent s'investir là-dedans, et nous avons justement une expertise.

Dans toute la question, et c'est soulevé dans l'étude, du principe de subsidiarité, voilà un bel exemple où les MRC pourraient agir, nous pensons, avec beaucoup d'efficacité.

160 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Comme le souligne...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... du développement gazier.»)

165 Nous pensons que plutôt que de soumettre ça à l'avis de la CPTAQ, il devrait y avoir certaines obligations dans la loi par exemple qui obligent de remettre en état les lieux et la culture du sol, que ça n'a probablement pas besoin de passer par la CPTAQ, que ça devrait être une norme d'emblée qui est reconnue dans la loi.

170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «La CPTAQ...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, 7^e ligne, «... zones à risques.»)

175 Donc il ne semble pas y avoir d'évidence extrêmement forte à l'effet que ça puisse entraîner des glissements de terrains, mais néanmoins, compte tenu des risques et de l'importance des sinistres quand ça se produit, on pense qu'il devrait y avoir donc des mesures précises à cet effet-là et, encore une fois, la MRC a une forme d'expertise là-dedans et un pouvoir de légiférer pour mettre un certain nombre de normes.

180 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Finalement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... dans sa propre loi.»)

185 Ensuite, au sujet de l'observatoire scientifique, la MRC est en faveur d'un observatoire scientifique. C'est ce que nous réclamions depuis le début, d'une certaine façon.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 4^e ligne, «Il n'est jamais...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, avant-dernier paragraphe, 6^e ligne, «... être les responsables.»)

190 Les responsables ultimes. On a vécu des situations semblables dans l'industrie porcine où les MRC, le monde municipal a dû assumer une responsabilité importante qui était confiée par le gouvernement alors qu'on n'avait pas toutes les rênes. Toujours dans le respect du principe de subsidiarité, si jamais il y a des consultations à faire et que cela relève de lois provinciales, il faudrait que ce soit une institution provinciale qui s'en occupe.

195 Toujours au niveau de la protection de l'environnement! Là, on va parler plus spécifiquement du territoire de la MRC.

200 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 3.6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Des aires de...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, point 3.6, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de nos responsabilités.»)

205 Donc on a des moyens limités quand même pour faire face à ce genre d'enjeux là. Si jamais on a des bonnes études, on est capable de bien jouer notre rôle au niveau des législations qui entourent l'aménagement du territoire notamment, et la protection de l'environnement.

210 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 3.6, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «C'est sans surprise...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, dernière ligne, «... et adaptées.»)

215 Donc il y a deux (2) grands groupes qui représentent le monde municipal, qui pourraient sans doute contribuer efficacement à régler cette problématique-là.

 Et ça, c'est important, il y a beaucoup d'inquiétudes chez les élus quant aux effets qu'il peut y avoir sur les infrastructures routières par exemple, ou même à l'occasion sur les infrastructures d'aqueduc. Donc ça, c'est un élément qui est fondamental.

220 L'étude elle-même présentait deux (2) grands scénarios. Le premier scénario, c'est un moratoire de vingt-cinq (25) ans et le second, c'est un développement de l'industrie de faible intensité à élevée.

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, point 3.9, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'étude conclut que...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 10, point 3.9, 2^e tiret, dernière ligne, «... nos diverses recommandations.»)

230 La MRC s'est toujours gardée de parler de moratoire. Néanmoins, nous ne voulons pas que le développement se fasse sans que ces conditions-là aient été réunies, je parle des conditions que j'ai édictées précédemment.

235 Et le deuxième scénario qui avait été proposé sur l'étude, c'était le développement de faible intensité à élevée. Donc évidemment, ce scénario-là, pour l'instant, pour la MRC, est rejeté.

 Donc ça fait brièvement le tour de la présentation que j'avais à vous faire.

240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre présentation. La Commission aurait peut-être quelques questions à vous soumettre. Monsieur Haemmerli.

245 **PAR LE COMMISSAIRE :**

250 En fait, lorsque vous parlez de l'observatoire scientifique, vous dites qu'il n'est jamais possible de développer des projets à risque zéro, et puis vous dites aussi qu'il est difficile de fixer à partir de quel niveau de risque nous sommes prêts à démarrer un projet aussi important, qu'est-ce que ça prend, autrement dit, dans vos priorités, quelles informations ça prend pour que la MRC soit en mesure d'établir un petit peu mieux ou de se positionner par rapport à ce niveau de risque là?

Est-ce que c'est une réflexion que vous avez faite?

255 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :**

C'est pas une réflexion que nous avons faite. Il me semble que ça doit être d'ailleurs assez difficile à faire, compte tenu de la complexité du dossier.

260 Il n'en demeure pas moins que ça semble assez évident que c'est une responsabilité définitivement politique, et compte tenu de l'ampleur du projet, que cette responsabilité devrait échoir en grande partie au gouvernement, gouvernement que nous souhaitons qu'il nous consulte comme ça se fait actuellement avec le Bureau d'audiences publiques notamment.

265 Mais moi, je pense que ça doit être un leadership assuré par le gouvernement, dans le respect des attentes de la grande partie de la population dont la MRC représente justement un territoire sur lequel il pourrait y avoir éventuellement des exploitations.

270 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va. Mais pour cette partie-là, je pense que mon président a des questions plus ciblées que moi.

275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais avant d'amorcer le sujet, je céderais la parole à ma collègue. Madame Grandbois, est-ce que vous avez des questions?

280 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je vais aller un petit peu plus loin, puis on reviendra à l'arrière après!

285 J'en aurais une à la page 8 de votre mémoire, au point 3.5, le deuxième paragraphe. C'est sur les questions de consultation. Vous revenez en disant :

«Nous sommes d'accord à ce qu'un processus de consultation soit établi en amont des projets, mais même si nous sommes volontaires pour y participer, nous ne voulons pas en être les responsables.»

290 Puis vous avez donné l'exemple des consultations dans le dossier de l'industrie porcine.

295 Alors pourriez-vous élaborer un petit peu plus là-dessus, puis dire notamment, s'il y avait des consultations, puis vous dites encadrées peut-être à un niveau qui serait pas nécessairement municipal, mais sur des consultations qui seraient à l'échelle régionale quand même, ces consultations-là pourraient ou devraient porter sur quels éléments?

Est-ce que vous seriez déjà en mesure de répondre?

300 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :**

305 Bien, sans peut-être être en mesure de vous préciser exactement de quels éléments il faudrait discuter, il faudrait au minimum que les éléments dont on discute puissent changer quelque chose. Parce que c'était une des frustrations qui étaient vécues par le monde municipal dans le dossier porcin, c'est-à-dire que les citoyens étaient consultés, mais ils n'avaient pas moyen de faire changer les projets d'aucune façon jusqu'à un certain point.

310 Donc ça, c'est une clé. Il faut pas consulter les gens en s'attendant qu'on le fait simplement pour présenter un projet, puis qu'il peut pas y avoir d'influence sur la façon dont il va être mené.

Il me semble que, en tout cas au niveau de la MRC, puis des sensibilités qu'on a déjà et qu'on travaille très fréquemment, ça doit notamment porter sur la cohabitation, sur la possibilité de faire une exploitation qui puisse être respectueuse des autres usagers du territoire.

315 Et quand je disais qu'il n'y a pas de risque zéro, c'est certain qu'il n'y aura pas d'impact zéro non plus d'une exploitation semblable. Ça fait du bruit, même si on le met loin, il y a des camions qui passent dans les rues, etc., il y a plein d'impacts nécessairement qu'il va y avoir.

320 Mais quand on aura à faire ces consultations-là, il faut qu'on puisse donner la chance d'emmener un encadrement flexible.

325 Ceci étant dit, par ailleurs, si la loi est très précise, si la loi est très vastement acceptée par la majeure partie des citoyens du Québec, moi, je fais le pari que ces consultations-là risquent d'être utiles, mais n'auront pas besoin de fixer beaucoup de conditions. C'est peut-être préférable, en amont, d'avoir des normes extrêmement sévères, rigoureuses, qui reçoivent un bon assentiment de la part des citoyens, pour éviter justement qu'on s'entredéchire comme communauté sur des normes appliquées.

PAR LA COMMISSAIRE :

330 Merci. Et j'en aurais une deuxième sur un autre sujet!

À la page 9, vous parlez de mesures de compensation, et je reprends le petit texte :

335 « Afin d'éviter des négociations avec l'industrie – puis on est toujours dans le cas hypothétique où il y aurait des activités – la loi devrait prévoir des mesures de compensation adaptées aux impacts causés par l'industrie sur les infrastructures ainsi que sur l'augmentation des coûts administratifs. À cet effet, les unions municipales pourraient collaborer avec le gouvernement et l'industrie afin de fixer des mesures efficaces et adaptées. »

340 Donc ici, est-ce qu'on parle strictement de mesures d'atténuation ou est-ce qu'on parle de montants de compensation versés? Qu'est-ce que vous aviez en tête?

345 Vous avez utilisé le terme « mesures de compensation », mais pensiez-vous à plus large? Juste m'en dire un peu plus.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

350 Bien, au minimum, il faut que les impacts directs sur les administrations municipales soient payés par l'Industrie.

Par exemple, s'il y a une détérioration du routier, de l'ensemble des routes, de la voirie, etc., il faudrait que ça puisse être compensé au coût réel.

355 C'est la même chose, si on a à s'investir dans des consultations publiques, s'investir pour faire des nouveaux plans de mesures d'urgence qui demandent quand même beaucoup de travail, il faudrait au minimum qu'on puisse se faire défrayer les coûts par l'industrie.

360 Et aussi, bien, il y a toute l'idée aussi d'en retirer un certain nombre de bénéfices plus généraux, je vous dirais. Il y a des gens qui vont être riverains par exemple des puits, qui vont avoir des impacts plus significatifs chez eux, il faut trouver les moyens de les dédommager correctement.

365 Mais c'est aussi vrai pour l'ensemble de la population qui, d'une manière plus diffuse, va être prise avec un certain nombre de problèmes.

370 Comment ça, ça pourrait s'articuler, un fonds qui est créé pour permettre certains investissements collectifs, par exemple, ce genre de chose là, c'est des discussions qui ont eu lieu depuis très très longtemps. Même, ça a été les premières réflexions qu'il y a eues au niveau du Conseil des maires, je vous dirais que ça portait là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE :

375 OK. Et est-ce que le commentaire que vous avez fait il y a quelques instants, au sujet des consultations, vous avez mentionné que c'était préférable d'élaborer des règles en amont, plutôt que d'avoir à les élaborer dans chacune des régions, est-ce que ce grand principe s'appliquerait aussi à la question des mesures de compensation ou des compensations?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

380 Bien, nous pensons qu'en effet, il faudrait que ce soit bien clarifié en amont, pour pas que chacune par exemple des MRC, si ça se travaillait à cette échelle-là, il y ait des négociations particulières avec l'industrie.

385 Il faudrait qu'au minimum, il y ait un cadre assez solide qui permette d'avoir des assurances et ensuite, il peut toujours y avoir un espace de disponible pour qu'une MRC, ou une municipalité communique avec un industriel, par exemple, pour avoir différentes ententes.

390 Mais il faudrait qu'il y ait un cadre minimum acceptable qui nous permette d'aborder ça, pour garantir une certaine paix sociale d'une certaine façon, une certaine équité envers tous les citoyens du territoire.

PAR LA COMMISSAIRE :

395 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

400 Vous avez fait allusion à la Loi sur les mines et aux pouvoirs qui ont été inscrits dans la loi concernant le pouvoir municipal de circonscrire certains secteurs qui seraient exclus de l'exploitation minière. Alors évidemment, ça s'adresse aux mines, les articles ne sont pas en vigueur.

405 J'aimerais vous entendre, que vous développiez un peu là-dessus, à savoir jusqu'où irait cet outil-là, dans quelles mesures il vous permettrait d'assurer, en regard de vos responsabilités d'aménagement du territoire, de pouvoir assumer adéquatement vos responsabilités à ce sujet?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

410 Moi, je ferais le parallèle avec le régime qui existe déjà en général en aménagement du territoire dans les MRC.

415 On se fait donner un certain nombre de responsabilités par le gouvernement et, en contrepartie, on produit des outils d'aménagement du territoire, en particulier au niveau des MRC, des schémas d'aménagement, au niveau municipal des règlements d'urbanisme qui doivent justement être conformes aux schémas d'aménagement.

420 La procédure prescrit déjà qu'on doit transmettre nos différents outils de planification au gouvernement qui s'assure que ça respecte les orientations gouvernementales.

425 C'est pour ça qu'en général, les MRC se font outiller avec certaines informations. Pour vous donner un exemple, en matière de zones à risques de mouvements de terrain, on n'a pas d'expertise, dans les MRC, pour faire des études géotechniques, on connaît pas ça. Ça fait qu'on a besoin d'être alimenté, des cartes, comme je le soulignais tout à l'heure, pour prendre des orientations.

430 Ça fait que moi, je le vois vraiment dans la continuité de notre exercice général d'aménagement du territoire dans lequel on intègre des nouvelles responsabilités par rapport au gaz de schiste et, peut-être plus généralement, par rapport à tout le secteur minier, ça nous concerne moins pour l'instant, dans le Centre-du-Québec, en général, je vous dirais.

435 Mais c'est quelque chose qui est bien connu, qui fonctionne assez bien et qui donne une bonne latitude et permet un dialogue à la limite entre le ministère puis les MRC, pour trouver des mesures qui sont raisonnables, qui s'appuient sur des éléments qui sont vérifiés.

Parce que c'est sûr qu'il pourrait y avoir un péril, par exemple couvrir la MRC de règles qui font en sorte qu'il ne peut plus y avoir un seul puits ou au contraire, être laxiste, alors qu'il faudrait mettre certaines dispositions.

440 Mais en général, l'expertise qu'il y a au sein de la MRC, la connaissance du territoire qui est fine, qui est plus développée que ce que vous retrouvez dans les ministères en général, ça devient, moi, je pense, un acteur incontournable et précieux pour s'assurer qu'une partie de la cohabitation soit gérée par cet intermédiaire-là.

445 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On sait aussi que, je veux dire, c'est ce qui est conscrit administrativement, la responsabilité de la MRC face à d'autres MRC, la Commission aimerait ça vous entendre, si le gouvernement décide d'aller de l'avant éventuellement, puis qu'il y aurait déploiement de l'industrie, que pensez-vous d'une approche où on pourrait éventuellement faire une planification régionale du déploiement de l'industrie?

450 Dans quelles mesures voyez-vous cet outil-là qui pourrait permettre au niveau des élus locaux et régionaux d'avoir leur mot à dire en quelque sorte sur le déploiement puis l'implantation de l'industrie?

455 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :**

Bien là, vous comprenez que j'ai une situation un peu particulière, parce que je ne suis pas un élu de la MRC. Je peux me prononcer quand même en me fondant sur les différentes opinions qui ont été dites précédemment par les élus du Conseil des maires.

Moi, j'ai l'impression que ce serait une excellente idée. Quand je parlais tout à l'heure qu'un des éléments positifs qu'on pourrait en retirer, c'est par exemple d'assurer une certaine distribution du gaz naturel sur le territoire. On a beaucoup de fermes sur notre territoire qui sont des consommateurs parfois assez importants de gaz naturel, bien voilà, un bel enjeu qui pourrait être traité avec les MRC dans la planification du déploiement de l'industrie, pour s'assurer que justement, si jamais il y a des gazoducs qui doivent être implantés, ce soit fait correctement pour rejoindre ce genre d'objectif là que justement, les zones qui sont sensibles, où là on sait qu'il y a des problèmes particuliers, on puisse, en amont, s'assurer qu'on développe dans les lieux qui sont les moins problématiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

475 Alors une dernière question! Vous faites allusion au plan de mesures d'urgence.
Évidemment, ça relève des municipalités, pas directement de la MRC.

480 Mais vous allez jusqu'à suggérer que ce soit éventuellement contraignant. Je vous rappelle
les réponses qu'on a eues du ministère de la Sécurité publique en première partie qui nous disait,
on n'a pas de règlement contraignant qui oblige le générateur de risque à déclarer son risque, ni
la municipalité, de le prendre en considération puis d'agir en conséquence.

485 Est-ce que vous iriez jusqu'à une réglementation pour ce qui est d'encadrer les générateurs
de risques, obligation de déclarer, puis ainsi d'obliger la municipalité, dans une certaine mesure, à
intégrer ça dans son plan de mesures d'urgence?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

490 Bien, je pense que oui. Puis ça devient même une espèce de condition d'acceptabilité
sociale.

495 Les questions de sécurité sont assez importantes aux yeux des citoyens. De pas savoir
précisément c'est quoi les différents produits dangereux qui peuvent se déployer sur un territoire
par voie de camionnage, etc., ou même par entreposage sur des sites, moi, je pense que c'est le
genre de choses dont on doit être tenu informé, pour lesquelles les municipalités ont une forme de
responsabilité, et doivent travailler conjointement avec l'industrie, sans doute pour minimiser les
risques.

500 Est-ce que ça prend quelque chose de contraignant, je croirais que oui, parce que si ça se
fait sur une base volontaire, je suis sceptique, aux vues de ce qu'on a connu dans les dernières
années, que ça pourrait garantir un bon déploiement de mesures d'urgence.

PAR LE PRÉSIDENT :

505 Merci de votre contribution aux travaux de la Commission, monsieur.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT :

510 Merci à vous.

LE CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant le ou les représentants du Centre québécois du droit de l'environnement à venir nous soumettre son mémoire.

520 Bonjour messieurs. Pour les besoins de transcription, simplement vous présenter, puis je vous cède la parole. Nous vous écoutons.

PAR M. JEAN BARIL :

525 Mon nom est Jean Baril, je suis avocat, docteur en droit, je suis administrateur du Centre québécois du droit de l'environnement.

PAR M. ALEXANDRE DESJARDINS :

530 Mon nom est Alexandre Desjardins, je suis avocat pour le Centre québécois du droit de l'environnement.

Bonjour. Tout d'abord merci à vous pour cette opportunité pour le Centre de partager son expertise et son analyse de cette filière énergétique des gaz de schiste au Québec.

535 Donc on s'est déjà présenté, mais je suis avocat au Centre québécois du droit de l'environnement depuis maintenant presque deux (2) ans, je m'intéresse à la question des gaz de schiste, notamment pour avoir rédigé mon mémoire de maîtrise en 2011 sur l'encadrement législatif des gaz de schiste au Québec.

540 Et à mes côtés, il y a Jean Baril, avocat et docteur en droit, qui s'intéresse notamment aux questions de participation publique au Québec et d'accès à l'information. D'ailleurs, il est l'auteur de deux (2) ouvrages «Le BAPE devant ses citoyens» et, plus récemment «Droit d'accès à l'information environnementale au Québec», ouvrages qui ont été couronnés de succès et qui ont reçu plusieurs prix pour leur qualité.

545
550 Donc quelques mots sur le CQDE! On est un organisme à but non lucratif qui regroupe des avocats, des étudiants et des professionnels de l'environnement qui ont comme point en commun d'être engagés pour la protection de l'environnement au Québec. On offre une expertise en droit de l'environnement à l'intention des citoyens, des groupes de citoyens et des organismes environnementaux. Donc on offre une expertise qu'on veut indépendante et aussi accessible.

555 Dans mon intervention, j'en cible trois (3) principaux, tout d'abord on intervient publiquement sur certains enjeux d'intérêt public. C'est dans le cadre de ce moyen d'intervention qu'on est ici devant vous aujourd'hui.

560 On conseille, on fournit des informations de nature générale ou plus précise à certains individus ou organismes qui sont aux prises avec une problématique environnementale, où il y a des aspects juridiques, et dieu sait que c'est souvent le cas.

Et enfin, lorsque nécessaire, on prend la voie des tribunaux pour faire avancer le droit de l'environnement au Québec ou empêcher certains reculs au droit de l'environnement au Québec.

565 Et d'ailleurs, on est actuellement devant les tribunaux dans trois (3) dossiers : sur Anticosti, pour assurer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement; ensuite à l'égard du port pétrolier de Cacouna, pour encore une fois assurer l'application correcte des lois environnementales canadiennes et québécoises; et enfin, pour la protection de la rainette faux-grillon qui est une espèce en péril.

570 Donc évidemment, on s'intéresse beaucoup à la question des gaz de schiste au Québec, parce qu'il y a plusieurs enjeux environnementaux et juridiques liés à cette nouvelle filière énergétique là.

575 On a participé en 2010 à la première audience du BAPE où on avait déposé un mémoire conjoint avec la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, où on avait souligné évidemment le caractère totalement inadéquat du cadre législatif et réglementaire. Évidemment, ça n'a pas beaucoup changé malgré certaines petites avancées.

580 Et aussi, une carence en matière d'information accessible aux citoyens en lien avec les gaz de schiste.

585 Et c'était en partie pour répondre à cette carence d'information là que le CQDE avait déposé, juste avant les audiences de la Commission, des demandes d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles, pour obtenir notamment la liste des contaminants des produits utilisés par les compagnies pour faire la fracturation hydraulique.

590 Cette demande-là avait été malheureusement refusée, même si, à notre avis, ces informations-là auraient dû être divulguées; et les exceptions qui avaient été invoquées pour refuser l'accès à ces documents-là n'auraient pas dû s'appliquer, parce qu'on parlait de contaminants, et lorsqu'il y a des contaminants à émettre ou qui sont émis dans l'environnement, la panoplie d'exceptions à la Loi sur l'accès à l'information ne devrait pas s'appliquer.

D'ailleurs, Jean Baril pourra vous en parler un peu plus en détails un peu plus tard.

595 Et finalement, on a reçu les documents près de deux (2) ans après en avoir fait la demande, mais évidemment, l'enjeu était différent. Deux (2) ans plus tard, il n'y avait plus les audiences, il n'y avait plus cette urgence-là à avoir ces documents-là.

600 Ensuite, le CQDE, certains collaborateurs du CQDE ont participé au processus d'évaluation environnementale stratégique dont Jean Baril qui a participé à la rédaction de certaines études.

Et on a aussi envoyé nos commentaires au sujet du plan de réalisation. C'était au début de l'évaluation environnementale stratégique.

605 Donc sans plus tarder, je cède la parole à Jean Baril pour la présentation de notre mémoire.

PAR M. JEAN BARIL :

610 Merci de nous recevoir. Le CQDE est souvent intervenu devant le BAPE, est très préoccupé par les questions de participation du public, comme Alexandre l'a dit, donc on veut aborder dans notre mémoire dont vous avez pris connaissance, au début, la question du processus d'évaluation environnementale qui a été suivi dans les quatre (4) dernières années au Québec, parce qu'on se rappellera qu'il y a quatre (4) ans, il y avait beaucoup de personnes haut placées qui disaient que l'industrie des gaz de schiste ne nécessitait pas d'évaluation
615 environnementale, que les impacts étaient minimes.

On s'est rendu compte que les pressions citoyennes ont fait en sorte qu'il y a eu un premier BAPE qui a donné suite à une évaluation environnementale stratégique, qui a comblé plusieurs lacunes qui avaient été démontrées en termes d'information. Il y a eu presque quatre-vingts (80)
620 études réalisées. J'ai participé à trois (3) études juridiques qui avaient été commandées par l'évaluation environnementale stratégique.

Donc je pense qu'on a fait un énorme progrès. Et le BAPE actuel devait être le point culminant. Là, il y a une autre ÉES plus générale qui a été annoncée, on ne sait pas trop
625 comment se situe et comment va se situer le rapport du BAPE là-dessus, mais pour nous, ça nous apparaît important.

Il y a quand même une évolution intéressante sur ces mécanismes-là qui ont été tenus depuis quatre (4) ans, et on espère que la Commission va quand même toucher un mot de ça, de ce caractère-là, entre autres sur la question de l'évaluation environnementale stratégique.
630

635 Je sais que le BAPE a déjà proposé que l'évaluation environnementale stratégique fasse partie de notre appareil législatif. À l'heure actuelle, tous les gouvernements peuvent déclarer des évaluations environnementales stratégiques selon des modalités différentes, la nomination des commissaires, la durée de temps, le lieu, parce qu'il n'y a absolument rien dans notre loi qui prévoit ça.

640 Nous, au CQDE, on espère que la Commission va recommander de tenir, de mettre dans nos lois la question des évaluations environnementales stratégiques, des plans, des politiques et des programmes, exactement comme il avait été proposé dans le cas de la filière éolienne. Si ça avait existé avant qu'on assiste au mélodrame sur les gaz de schiste, s'il y avait eu une évaluation environnementale déjà de prévue, parce qu'une nouvelle filière énergétique va s'installer au Québec, on se serait évité beaucoup de psychodrames.

645 Donc ça, c'est pour la partie évaluation environnementale.

650 Le point central de notre mémoire, le CQDE, en vingt-cinq (25) ans d'existence ou presque, n'a jamais pris position pour ou contre des projets. Notre participation, c'est tout le temps pour faire valoir si le droit est correctement appliqué, si oui, ou ce sont les lacunes juridiques que certains projets démontrent.

655 Mais dans le cas des gaz de schiste, déjà dans notre premier mémoire avec la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, on mentionnait la question cruciale des impacts sur les changements climatiques de ce genre de projet là. On n'avait pas d'étude, on n'avait pas de chiffre.

660 Les études qui ont été consacrées, qui ont été commandées par l'évaluation environnementale stratégique arrivent toutes à la conclusion que si on allait de l'avant avec l'industrie des gaz de schiste, on augmenterait – les chiffres varient dépendant si on y va faible ou jusqu'à grande exploitation – mais dans tous les cas de figure, augmente, les gaz de schiste produits au Québec, alors que tous les gouvernements, peu importe les partis politiques, ont adopté des plans d'action sur les changements climatiques qui prévoient des réductions d'un minimum de vingt pour cent (20 %) des gaz à effet de serre d'ici 2020, ce qui est demain matin.

665 Donc nous, et considérant tous les appels d'urgence au niveau international, le GIEC, bon, je passe là-dessus, vous êtes aussi au courant que moi sinon plus de toutes ces choses-là, on considère, et c'est ce qui amène le CQDE unanimement à son conseil d'administration de se prononcer pour la première fois contre l'idée d'aller de l'avant avec l'industrie des gaz de schiste. Donc d'appuyer l'hypothèse, le scénario numéro 1 qui a été étudié par le Comité d'évaluation
670 environnementale stratégique, c'est-à-dire aucun développement pour les prochaines vingt-cinq (25) années.

675 On pense qu'au niveau éthique, politique, juridique à cause des implications, ce que le gouvernement a adopté en termes de plan d'action, la Loi sur les changements climatiques au Québec, les impacts déjà que la population nordique, les Inuits, avec qui je travaille régulièrement, vivent déjà au nord du Québec, ce que dit le plan d'action, ça oblige à prendre des mesures concrètes. On peut pas juste parler théoriquement des changements climatiques, il faut que le gouvernement dise, à l'heure actuelle, non à ce genre de projet, à ce genre de développement, et qu'on change nos façons de produire et de consommer.

680 On sait, même si c'est ce qu'on propose, on sait que même si le BAPE, la Commission retenait cette proposition-là, cette hypothèse-là, c'est le gouvernement qui est décisionnel, et c'est tout à fait correct comme ça, donc c'est pour ça que dans notre mémoire, on a aussi accompagné, si jamais la décision gouvernementale était à l'effet d'aller de l'avant avec l'industrie des gaz de schiste, d'un certain nombre de recommandations.

685 La plus importante, c'est sûrement d'adopter une loi sur les hydrocarbures, pour sortir l'industrie des gaz de schiste et l'industrie, parce que c'est deux (2) jumelles, l'industrie du pétrole de schiste, donc les hydrocarbures non conventionnelles, de l'assujettissement à la Loi sur les mines qui est une loi, dans les études qu'on a faites au niveau de l'évaluation environnementale stratégique, sur les cinq (5) juridictions étrangères, on se rend bien compte que nulle part, les travaux qui relèvent des hydrocarbures sont assujettis par les lois minières.

690 On a créé des lois spécifiques sur les hydrocarbures, parce que les impacts, les technologies, les moyens utilisés sont différents.

695 Au Québec, on est un pays avec une tradition minière, on n'a aucune tradition en hydrocarbures, et malheureusement, le cas des gaz de schiste nous a donné une illustration éclatante, on relève de la Loi sur les mines avec ses défaillances, autant pour les municipalités que les propriétaires de terrains, l'accès à l'information déficient, etc.

700 Donc il faut que minimalement, si on va de l'avant, qu'on adopte une loi sur les hydrocarbures qui pourrait écarter certains des irritants les plus notables de la Loi sur les mines, entre autres la question des "free claims", du "free mining".

705 Cette loi-là pourrait permettre aussi d'adopter des mécanismes d'information et de consultation.

710 Tantôt, vous avez posé une question à l'interlocuteur précédent sur les consultations régionales. Advenant qu'on aille de l'avant, nous, au CQDE, on considère qu'il devrait y avoir des audiences publiques sur des plans quinquennaux de développement dans les régions, toujours dans l'hypothèse qu'on va de l'avant, de façon à permettre une planification régionale avec les

organismes de bassins versants, avec les fameuses commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire qui sont d'autres mécanismes de planification régionale qui existent, et qu'il faudrait qu'ils travaillent ensemble.

715

Et ça permettrait justement d'envisager les impacts cumulatifs.

Parce que peut-être, je ne suis pas un expert technique, peut-être que dix (10) fracturations hydrauliques dans le bassin versant de la rivière Bécancour, ça occasionne pas de dommage majeur sur les nappes phréatiques, sur l'approvisionnement en eau. Mais peut-être que cent (100) ou mille (1000) fracturations hydrauliques dans le même bassin versant, sur une période de cinq (5) ans, entraîneraient de graves problèmes.

720

Donc ça prend une planification pour respecter le principe qui est dans la Loi sur le développement durable de capacités de support des écosystèmes.

725

Pour nous, ce qu'on souhaite, c'est que ce soit le Bureau d'audiences publiques qui soit en charge de tenir de telles consultations sur des plans régionaux quinquennaux.

730

Et il nous apparaît aussi important, parce qu'une des choses qui faisait suite au premier BAPE sur les gaz de schiste, un des avis qui avait été mis de l'avant, c'était de modifier le Règlement d'application sur la Loi sur la qualité de l'environnement, justement pour faire en sorte qu'à l'avenir, tout futur forage ou fracturation hydraulique nécessite un certificat d'autorisation environnementale, l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ce qui n'était pas le cas à l'époque.

735

On s'est tous rendu compte, quand l'industrie du gaz de schiste est arrivée, que le ministère de l'Environnement n'avait absolument rien à dire, ni aucune autorisation à donner, avant les forages et avant les fracturations.

740

Le gouvernement a réagi, il y a eu une modification réglementaire, et depuis 2011, tout forage à des fins exploratoires dans le shale, afin de rechercher du pétrole ou du gaz, nécessite une autorisation du ministre.

745

Malheureusement, depuis trois (3) ans, il n'y a eu aucun cas concret de ça, même s'il y a eu des forages en Gaspésie et s'il y en a eu à Anticosti, et si on en annonce pour cet été.

C'est pour ça entre autres que le CQDE est aussi devant les tribunaux.

750 Pourquoi il n'y en a pas eu, parce que maintenant, l'industrie a changé son vocabulaire. Ce qui était de la fracturation hydraulique s'appelle des tests d'injectivité; ce qui étaient des forages s'appellent des sondages stratigraphiques ou des opérations de carottage.

755 Le résultat est le même. Si vous étiez un cultivateur et que vous verriez arriver un matin dans votre champ une foreuse, parce que pour descendre à un kilomètre (1 km) comme on prévoit et comme on a fait, ça prend une foreuse, ça se fait pas au pic et à la pelle, ni avec une pépène, si vous voyiez arriver un équipement de forage, une équipe de forage qui font des forages et qu'on va vous dire, ce qu'on fait, c'est des sondages stratigraphiques, c'est pour ça que vous avez pas été informé, c'est pour ça que votre maire n'a pas été consulté non plus! Ça n'a aucun sens.

760 Et c'est présentement ce qui risque de se passer.

765 Donc le CQDE espère que la Commission va clarifier les questions de notions et faire en sorte qu'à l'avenir, dans une nouvelle loi sur les hydrocarbures, si jamais on décide d'aller de l'avant, toute activité exploratoire visant le sous-sol québécois, qui est une propriété commune, ça nous appartient à tous, nécessite un certificat d'autorisation. Pour éviter le "jouage" sur les mots – les avocats, on est très fort là-dessus, changer les termes pour contourner – que ce soit impossible.

770 À partir du moment où on vise le sous-sol du Québec pour chercher du pétrole ou du gaz, ça prend une autorisation environnementale, parce qu'il va y avoir des impacts environnementaux.

775 Autre point sur ça, c'est les glissements sémantiques qu'il faut essayer d'éviter!

780 La question de renforcer les mécanismes d'accès à l'information, Alexandre en a parlé un peu tantôt. On croit qu'il faudrait créer un registre particulier sur les hydrocarbures non conventionnels dans lequel on retrouverait toutes les demandes d'autorisation, les autorisations accordées, les conditions des autorisations, les rapports d'inspection, les produits utilisés.

785 À cet égard, je rappelle que lorsque j'étais venu déposer devant le premier BAPE, on avait eu une petite prise de bec avec le ministère de l'Environnement qui était dans la salle, parce que nous, ce qu'on réclamait, c'était la liste des produits chimiques utilisés par puits par forage.

Parce que vous savez qu'en droit, si un cultivateur se retrouve avec son puits d'eau potable contaminé avec un produit, quand même qu'il sortirait une liste générique des trente-sept (37) produits utilisés au Québec, ça ne prouve absolument pas que la compagnie qui a foré à deux cents mètres (200 m) de son puits d'eau a utilisé un de ces trente-sept (37) produits.

790 La seule façon pour établir une responsabilité éventuelle de l'entreprise, c'est de faire la
preuve que cette entreprise-là a bel et bien utilisé ce produit contaminant là dans ses opérations,
et que dans le puits du cultivateur, peu importe qui, il n'y avait pas ce produit-là auparavant.

795 Donc ça exige deux (2) choses!

800 Qu'on sache très concrètement et précisément les produits utilisés, la concentration par
puits, et que les entreprises aient l'obligation de faire des tests d'eau au préalable dans un rayon,
par exemple, d'un kilomètre (1 km) autour de chaque opération de forage, pour garantir que si,
comme il se passe aux États-Unis, que s'il y a un recours de quelqu'un qui a vu son puits d'eau
potable contaminé, on ne puisse pas lui faire tomber son recours en disant qu'il prouve que ce
produit-là n'était déjà pas dans votre eau potable avant qu'on fore! C'est comme ça qu'on gagne
plein de causes aux États-Unis.

805 Donc ça, si jamais toujours on va de l'avant, ça nous apparaît un certain nombre de
modifications à nos lois et nos règlements qui doivent être pris en compte.

PAR LE PRÉSIDENT :

810 Nous arrivons au terme de votre présentation.

PAR M. JEAN BARIL :

Je vais attendre vos questions avec impatience.

815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous invite à conclure, vous pouvez quand même conclure brièvement.

PAR M. JEAN BARIL :

820 Dernier point, c'est la question du principe de précaution. Ça aussi, on était agréablement
surpris et content de voir que le Comité d'évaluation environnementale stratégique a retenu que le
principe de précaution devait s'appliquer dans toute future élaboration ou décision à prendre
concernant le gaz de schiste. Ça n'avait pas été le cas du premier BAPE qui avait considéré que
825 le principe de précaution ne s'appliquait pas à la question de l'industrie des gaz de schiste.

Le Comité d'évaluation environnementale stratégique, suite aux études qui ont été faites,
est arrivé à la conclusion que oui, il faut tenir compte du principe de précaution, comme a parlé
l'intervenant précédent.

830 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation. Effectivement, on a certaines questions à vous soumettre.

835 Écoutez, j'irais d'emblée, considérant que vous semblez accueillir favorablement l'idée d'une planification régionale éventuelle d'un déploiement, j'essaie de relier aussi avec, comment dire, l'obligation d'un 22. C'est-à-dire, vous dites, une obligation de soumettre l'exploration et l'exploitation éventuelle à un certificat d'autorisation sous 22. Mais on sait que l'article 22, c'est une procédure administrative qui permet pas, de façon générale, d'informer le public.

840 Alors comment on peut concilier d'un côté une éventuelle démarche de planification régionale pour éventuellement voir le déploiement de l'industrie, puis pouvoir assurer la consultation de la population, tout en se contenant strictement à l'émission d'un certificat d'autorisation sous 22? J'aimerais vous entendre.

845 **PAR M. JEAN BARIL :**

Bien, premièrement, une planification régionale sur cinq (5) ans, admettons toujours qu'on décide d'aller de l'avant, ça permet de discuter avec les entreprises.

850 Ça oblige les entreprises qui ont des permis, qui ont obtenu des permis d'exploitation, d'exploration, à eux-mêmes entrevoir sur cinq (5) ans, bien, on pense développer, on pense faire dix (10) forages, dix (10) fracturations à tel endroit, tel endroit, donc tout le monde est au courant.

855 Il y a une décision, parce qu'il y aurait une recommandation, des avis du BAPE sur le fait que peut-être que telle entreprise, étant donné la situation de la nappe phréatique de tel bassin versant, on va lui permettre six (6) ou huit (8), peu importe, ce qui empêche nullement l'application du certificat de 22 après.

860 Plein de projets étudiés par le BAPE qui nécessitent un certificat d'autorisation du gouvernement, une fois autorisés par le gouvernement, il y a différents petits certificats d'autorisation en vertu de l'article 22 qui sont exigibles, et dont on fait la demande, et qui sont accordés généralement.

865 Dans le cas précis, on pourrait revoir éventuellement la question de modification réglementaire qui a été apportée en juin 2011, parce qu'il y aurait déjà eu une procédure d'information et des municipalités et du public par la planification régionale, mais ça permettrait quand même, le 22 permettrait au gouvernement de s'assurer de l'obtention d'un minimum de renseignements.

870 Parce qu'au même moment où on a fait la modification réglementaire en 2011, le
gouvernement a adopté un règlement sur la divulgation obligatoire des renseignements
concernant l'industrie des gaz de schiste.

875 Bien, s'il n'y a pas de 22, il n'y a aucune obligation pour les entreprises, parce que le
règlement est clair, c'est pour les cas où il y a un certificat d'autorisation exigible, c'est à ce
moment-là que les entreprises sont obligées de divulguer au gouvernement – c'est pour ça que la
CQDE demande que ce soit sur un registre, parce que c'est pas parce que l'information est
rendue obligatoirement divulgable au gouvernement qu'elle l'est pour la population.

880 Et nous, on considère que le développement durable, la population, tous les citoyens sont
des acteurs égaux des entreprises et des gouvernements si un jour on va l'atteindre.

Donc l'obligation de 22 demeurerait.

885 **PAR LE PRÉSIDENT :**

890 Écoutez, je pousse la logique un peu plus loin. Vous avez suggéré que le Bureau
d'audiences publiques puisse éventuellement consulter sur les fameux plans de développement
régionaux qui seraient éventuellement élaborés, est-ce que ce plan de développement là ferait
l'objet éventuellement d'une étude d'impact sous 31?

PAR M. JEAN BARIL :

895 Bon ça, c'est justement, dans une nouvelle loi des hydrocarbures, c'est le genre de chose,
parce qu'effectivement en général, c'est des projets qu'on étudie, un projet particulier, et c'est
normal que ce soit le promoteur qui établisse son étude d'impact. Qui mieux que lui peut connaître
les impacts de son projet et pourquoi il l'a choisi!

900 Dans ce cas-ci, il faudrait un peu que peut-être, comme les documents initiaux qui étaient
soumis au premier BAPE, que les ministères concernés, que ce soit le ministère des Ressources
naturelles ou le ministère de l'Environnement qui change de nom tout le temps, établissent aussi
préalablement des documents pour une discussion, par exemple si c'est par bassin versant, parce
qu'au Québec, on a adopté une Loi sur l'eau en 2009 qui fait des bassins versants, mettons, la
structure administrative principale sur la question de la gestion de l'eau, il devrait y avoir d'un côté
905 ce que les promoteurs veulent faire dans ce bassin versant là ou dans cette unité administrative,
mais aussi le point de vue, soit des MRC, si c'est la décision d'une MRC, si on le fait par MRC, ou
si on le fait par bassin versant, des organismes de bassins versants, parce qu'il en existe à peu
près partout dans la partie où il y a des gaz de schiste au Québec.

910 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Madame Granbois.

915 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une petite question. Dans votre mémoire, c'est un commentaire qui vient juste après la section dont on vient de parler.

920 À la page 10, après avoir parlé des éventuels plans quinquennaux, vous mentionnez, bon, la collaboration entre les joueurs locaux. Vous mentionnez aussi, vous dites :

925 «L'élaboration par les acteurs de l'industrie de plans de développement quinquennaux permettrait aussi d'intégrer le principe de capacités de support des écosystèmes dans le processus décisionnel.»

925 C'est quelque chose qui n'est pas facile à faire. J'aimerais peut-être que vous nous disiez un peu plus qu'est-ce que vous aviez en tête, qu'est-ce que vous voyiez qui pourrait être fait, comment?

930 **PAR M. JEAN BARIL :**

935 Bien, par exemple, si on prend exemple ici, la région, le bassin versant de la rivière Bécancour, le bassin versant de la rivière Nicolet ont des capacités pour fournir aux besoins des populations qui y habitent, limitées, comme toutes les capacités de notre planète, mais elles sont limitées.

940 Si une compagnie est autorisée, comme à l'heure actuelle les processus d'autorisation fonctionnent, en silo, je demande un projet, je fais un forage, un autre demande un forage, on est plusieurs compétiteurs, on fait tous nos demandes de forage et il n'y a pas de raison pour un ministère de privilégier Talisman versus Junex, tu dis oui ou tu dis non.

945 Donc tu risques de te ramasser avec trop de forages ou trop d'opérations sur un même bassin versant pour respecter la capacité de support des écosystèmes. Parce que c'est vrai que c'est difficile à tenir compte.

La seule façon de le faire, qu'on pense en tout cas, c'est justement par une planification régionale où là, avec l'aide des intervenants locaux, régionaux, des organismes de bassins versants, on pourrait se dire, on a des données scientifiques.

950 Il y a eu des données et qui continuent d'être accumulées sur les aquifères au Québec, on
pourrait concevoir par exemple qu'un bassin versant puisse se dire, nous, dans les cinq (5)
prochaines années, si on veut respecter la capacité de support des écosystèmes, le maximum de
forages avec fracturation hydraulique qui peut être entrepris, c'est cinquante (50).

955 Donc à partir de là, bien, s'il y a dix (10) promoteurs qui veulent faire chacun vingt (20)
forages, ils savent tous qu'il y a des chances qu'ils vont être limités dans leurs forages.

Et c'est au ministère à décider, il y a peut-être des forages, des endroits qui causent moins
d'impacts, que ce soit sociaux ou environnementaux.

960 Mais au départ, il y aurait une évaluation à laquelle la population et les instances régionales
auraient été convoquées.

PAR LA COMMISSAIRE :

965 Merci.

PAR M. ALEXANDRE DESJARDINS :

970 Si je peux juste compléter! On comprend que c'est une question qui est difficile à évaluer, la
capacité de support des écosystèmes.

975 Mais en même temps, à notre avis, c'est quand même une condition essentielle au
développement d'une filière énergétique qui serait très intrusive et qui aurait des impacts
possibles, probables, très grands sur l'environnement.

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

985 J'aimerais juste revenir sur un point de clarification dont vous n'avez pas parlé dans la
présentation de votre mémoire.

990 Dans l'énoncé des recommandations, la première, c'est d'adopter une loi et une réglementation spécifiques aux hydrocarbures. Ça, c'est pour sortir de la Loi sur les mines, puis ça concerne tous les hydrocarbures, conventionnels et non conventionnels.

995 Et le registre que vous proposez s'inscrit dans le cadre où ces spécifications sont précisées dans le cadre de cette loi ou de sa réglementation?

PAR M. JEAN BARIL :

Oui.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE :**

1005 Bon. Mettons qu'on adopte cette loi qui nous sort de la Loi sur les mines, je voulais juste comprendre pourquoi dans votre deuxième recommandation, vous revenez pour clarifier la distinction entre exploration et exploitation qui est un artéfact finalement de la Loi sur les mines mais qu'on pourrait régler en sortant!

PAR M. JEAN BARIL :

1010 Oui, mais si la loi sur les hydrocarbures le règle, parce qu'on ne la connaît pas, cette loi-là, elle est hypothétique, parce qu'une loi sur les hydrocarbures pourrait reproduire le même schéma, exploration versus exploitation, et disons être moins exigeante en termes d'autorisation pour des opérations exploratoires versus des opérations d'exploitation.

1015 Alors que ce que les études de l'évaluation environnementale stratégique ont démontré, puis ce qui a été dit aussi dans le premier rapport du BAPE, c'est que les gaz de schiste, mais c'est vrai pour le pétrole de schiste, au contraire de ce qui se passe en milieu minier où ça se comprend qu'un règlement écartait la demande de certificat d'autorisation, parce que les simples opérations de carottage, tu regardes un peu qu'est-ce qu'il y a là-dedans, et c'est quand tu décides de faire la mine, là oui, il y a une autorisation à obtenir.

1020 Dans le milieu hydrocarbures, l'accès, les routes, l'eau, la fracturation hydraulique est essentielle au niveau exploratoire. Pour savoir s'il y a du pétrole, il faut fracturer. Sinon, on peut avoir des gros doutes, mais on peut pas savoir si ça va être commercialisable. Il faut fracturer, il faut avoir une torchère pour brûler les gaz. Il faut laisser sortir le gaz pendant trente (30) jours, vérifier la qualité, la pression de la production, pour se rendre compte, comme promoteur, oui, c'est intéressant, j'ai un bon puits.

1025

1030 Et le jour que tu vas décider de le mettre en exploitation, avant ça tu vas avoir mis comme un genre de borne-fontaine sur le dessus de ton puits, et le jour que tu as un gazoduc près ou un système de transport en camions, ferroviaire comme en Pennsylvanie, bien, tu rouvres ta borne-fontaine.

1035 Mais les impacts environnementaux ont tous été faits au stade exploratoire. Donc c'est pour ça que nous, on trouverait important que le BAPE clarifie encore cette question-là.

Parce que même dans une loi sur les hydrocarbures, il faudrait pas reproduire la division exploration-exploitation comme celle qui existe dans la Loi sur les mines.

PAR LE COMMISSAIRE :

1040 C'est clair, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1050 La question des consultations!

On en a parlé avec plusieurs intervenants, notamment celui qui vous a précédé.

1055 S'il y avait exploitation et s'il y avait consultation, que ce soit dans le cadre d'un 22 ou d'une démarche d'évaluation d'impact plus large, à quelle échelle vous voyez ça? À l'échelle de la plateforme, à l'échelle d'une région? Si c'est une région, est-ce qu'on parle d'une MRC, est-ce qu'on parle d'un bassin versant?

Alors ce serait quoi vos commentaires là-dessus?

1060 **PAR M. JEAN BARIL :**

1065 Bien, si on parle de la planification régionale sur des plans quinquennaux, ça devrait être, selon nous, par bassin versant, parce que l'impact majeur qui est appréhendé, c'est la question de l'eau, et que le gouvernement a décidé, depuis 2009, que le mode de gestion de l'eau, c'est par bassin versant.

1070 Donc les organismes de bassins versants, de quelle façon est la mieux pour évaluer les impacts sur l'eau des bassins versants que de fonctionner en se servant de ce mécanisme-là, plutôt que des MRC qui peuvent avoir trois-quatre (3-4) bassins versants différents et qui même peuvent être, il y aurait peut-être deux-trois (2-3) MRC qui se trouveraient à être touchées par un seul bassin versant!

1075 Donc on pense que ce serait mieux de faire cette planification-là sur la base d'un bassin versant.

PAR LA COMMISSAIRE :

Mais là, je parlais de consultation.

1080 **PAR M. JEAN BARIL :**

1085 Bien, la consultation, il y aurait une consultation sur un plan quinquennal. Il y aurait une consultation publique par bassin versant. Dans tel bassin versant, les entreprises savent très bien les endroits où ils ont des droits, où ils pensent exploiter, ils savent très bien dans quel bassin versant ça se retrouve.

1090 Les ministères impliqués peuvent faire des études pour dire, dans ce bassin versant là, parce qu'on sait qu'il y a des rivières, il y a des bassins versants qui ont des situations beaucoup plus critiques que d'autres, dans ces bassins versants là, on pourrait dire, bien là, il va y avoir des limites de posées et on va discuter de ces limites-là collectivement.

PAR LA COMMISSAIRE :

1095 Et dans votre esprit, s'il y avait donc une planification à l'échelle du bassin versant qui inclurait des activités de consultation, il y aurait également, on peut soupçonner, des CA, parce que, comme vous dites, il y en a toujours pour un certain nombre d'éléments.

1100 Est-ce que vous voyez également à ce moment-là, on parle toujours d'une proposition bien entendu hypothétique, mais est-ce que vous voyez également des consultations qui se tiendraient à ce moment-là également à une échelle plus petite?

PAR M. JEAN BARIL :

1105 Bien, ça dépend. Parce qu'on est toujours dans les hypothèses.

1110 Ça dépend du niveau de consultation qui est tenue au niveau régional. Parce que l'idée des consultations qui ont été annoncées en 2011 mais qui n'ont jamais été appliquées, c'était de remédier à la situation qu'on a tous connue où un matin, tu te réveilles et sur ta terre, il y a une équipe de forage, et on a tous découvert que même si on était propriétaire de la superficie du sol, le sous-sol ne nous appartenait pas, que les maires étaient pas plus au courant parce qu'ils n'avaient pas du tout à être informés.

1115 Donc on a voulu corriger cette situation-là. Et je pense que c'est essentiel, même pour les entreprises, de trouver une façon.

1120 C'est dans leur intérêt s'ils veulent aller de l'avant pour la fameuse acceptabilité sociale, que tous les citoyens sachent de quoi il en retourne. Que s'il y a de la machinerie dans le village, ils sont en train de faire telle chose. S'ils font de la fracturation, ils sont en train de prendre telle quantité d'eau, ils sont en train d'utiliser tel produit.

1125 Si ces informations-là sont déjà disponibles suite à une première consultation régionale, il s'agit pas de répéter des consultations inutilement, mais c'est ça qui est difficile à évaluer, si ce genre d'informations là seraient disponibles.

1130 Si elles ne le sont pas, bien, ce sera au moment des certificats d'autorisation de l'article 22 qu'il faudrait absolument, et là, c'est plus localisé, c'est peut-être ce qu'on appelle les pads de forage dans une municipalité, c'est à ce moment-là qu'il y aurait une consultation qui, à l'heure actuelle, est très peu contraignante.

1135 Parce que c'est le promoteur, il n'y a rien qui spécifie le type d'information qui est disponible, la durée. Tout ce que ça lui demande, c'est d'informer les citoyens, et la municipalité a un rapport à envoyer. C'est pas très exigeant.

PAR LA COMMISSAIRE :

1135 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140 Bien, on va se permettre encore d'abuser encore un peu de votre présence! J'aurais une dernière question.

1145 Comme on a posé la question aux gens du milieu municipal tout à l'heure, la Loi sur les mines qui a été adoptée en décembre 2013 prévoit des pouvoirs aux municipalités d'exclure certaines zones de l'exploitation minière.

On sait évidemment, puis je le souligne à chaque fois, c'est des articles qui ne sont pas en vigueur.

1150 La Commission souhaiterait vous entendre là-dessus, puis de voir si ça pourrait éventuellement être transposable à une loi sur les hydrocarbures?

PAR M. JEAN BARIL :

1155 Bien oui, on est dans l'hypothèse! Je pense que oui, parce que de toute façon, ce qui a été mis de l'avant dans la Loi sur les mines, ça donne la faculté aux municipalités d'adopter ça, de dire oui, nous, on n'en veut pas dans certaines zones. On a parlé de zones de villégiature.

Mais c'est les municipalités, au bout du compte, qui ont à décider.

1160 Si les municipalités veulent accueillir les industries minières où ce serait reproduit par une loi sur les hydrocarbures, la loi prévoit que la municipalité peut le faire, mais si elle veut pas le faire, elle n'est pas obligée non plus de se créer des zones. C'est pas comme ça que ça fonctionne.

1165 Donc que le même genre de mécanisme soit reproduit dans une loi sur les hydrocarbures, rapidement, je vois pas vraiment d'inconvénient à ça.

1170 Mis comme ça, il faut quand même voir, je réfléchis en même temps, parce que justement, la Loi sur les mines, le fameux article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui s'applique juste à la Loi sur les mines, qui enlève le pouvoir de réglementer aux municipalités sur tout projet qui est autorisé en vertu de la Loi sur les mines, il ne se retrouverait plus, là.

1175 S'il est en vertu de la loi sur les hydrocarbures, l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il peut continuer tel quel. Il continue à s'appliquer sur les opérations minières, mais il ne s'appliquerait plus à la question des hydrocarbures.

1180 Donc les municipalités auraient le pouvoir de prendre des règlements de zonage ou de tout ordre sur la question de l'industrie des gaz de schiste, elles ne seraient plus liées par l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1185 C'est un peu ça le jeu qui s'est fait au moment de l'adoption de la Loi sur les mines. Parce que ça, c'est un pis-aller. On n'a pas voulu rouvrir plein de lois et dont la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, normalement il s'en vient une nouvelle mouture de cette loi-là aussi, donc on a trouvé ce compromis.

Mais s'il y avait une nouvelle loi sur les hydrocarbures, les projets ne seraient plus autorisés en vertu de la Loi sur les mines, l'article 246 ne s'appliquerait plus aux projets d'hydrocarbures.

PAR M. ALEXANDRE DESJARDINS :

1190

Mais si je peux juste compléter! Le mécanisme de la Loi sur les mines, je pense que sur le principe, c'est assez intéressant de donner un certain pouvoir aux municipalités ou aux MRC d'avoir un contrôle sur le développement minier sur le territoire.

1195

Mais une des lacunes, si je me trompe pas, de ce mécanisme-là, c'est que ça ne s'applique pas aux droits existants.

1200

Donc par exemple, dans le cas des basses-terres du Saint-Laurent, la majorité du territoire est déjà soumis à des droits d'exploration. Donc si on met en place ce mécanisme-là, puis ça ne s'applique pas aux droits existants, bien, je veux dire, ça n'aura pas beaucoup d'impact sur le territoire.

1205

Il faudrait absolument que ce nouveau mécanisme-là, disons, que ça permette aux municipalités d'intervenir même aux endroits où il y a déjà des droits d'exploration qui existent.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs, de votre contribution aux travaux de la Commission.

1210

**LA MRC DE BÉCANCOUR
VILLE DE BÉCANCOUR
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE BÉCANCOUR**

1215

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant les représentants de la MRC de Bécancour, Ville de Bécancour et Centre local de développement de Bécancour à venir nous soumettre leur mémoire.

1220

Bonjour messieurs.

Pour les besoins de transcription, je vous inviterais simplement à vous présenter individuellement et après, on vous cède la parole pour vous entendre.

1225

PAR M. MARIO LYONNAIS :

Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour.

1230 **PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :**

Jean-Guy Dubois, maire de Bécancour et vice-préfet de la MRC de Bécancour.

1235 **PAR M. GUY ST-PIERRE :**

Guy St-Pierre, président du CLD de la MRC de Bécancour.

PAR M. MARIO LYONNAIS :

1240 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «La MRC de Bécancour...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... de la Ville de Bécancour...»)

PAR M. GUY ST-PIERRE :

1245

Et je rajouterais aussi, de la MRC de Bécancour!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... ont signé...»)

1250 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... et la prospérité?»)»**

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

1255 On m'a laissé la partie des répétitions! Notre mémoire ne touche pas les aspects juridiques et éthiques qui ont été soulignés dans le mémoire précédent, que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. J'ai trouvé ça très intéressant ce qui a été mentionné dans le mémoire précédent. On s'en tient à une question d'acceptabilité environnementale, sociale et économique.

1260 Comme élus municipaux, on a à travailler avec seize (16) champs de compétence. On a de l'ouvrage en masse, dans tous les aspects qu'on a à couvrir, et on n'a pas l'énergie, puis on n'a pas la compétence non plus pour juger tout ce qui peut se passer dans le domaine des gaz de schiste. On est loin de détenir la vérité, on ne pense pas que personne la détienne complètement non plus.

1265 C'est pour ça qu'on croit que la politique énergétique globale et l'exploitation des ressources
sont d'abord une affaire d'État. La question est de savoir, est-ce qu'on a besoin de cette énergie,
oui ou non.

1270 Si on en a besoin, c'est quels besoins qu'on a d'énergie, quels types de besoins qu'on a.

Est-ce qu'on tient compte des énergies nouvelles qu'on est en train de générer, des
changements des habitudes de consommation qui vont peut-être rendre caduques les questions
qu'on se pose aujourd'hui, et quels délais aussi il faut envisager dans toute cette question.

1275 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous croyons
aussi...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 12, point 3.2, 5^e tiret «... et efficace.»)

1280 Ça, ce chapitre-là, après avoir écouté le mémoire précédent, un cadre réglementaire
applicable, clair et efficace, ouf, je pense qu'on n'est pas encore arrivé!

En ce qui concerne la Loi sur la fiscalité municipale, s'assurer qu'on puisse imposer les
installations pour qu'elles puissent être installées dans nos municipalités.

1285 Ça fait que globalement, on a parlé, dans l'autre mémoire auparavant, du principe de
subsidiarité, c'est un nouveau mot qui est bien à la mode. Ce qu'on retrouve dans le Livre blanc
Québec-Municipalités, le nouveau partage de responsabilités, la subsidiarité, c'est le fait
d'attribuer au gouvernement le plus susceptible d'être en mesure de juger d'une situation, le
pouvoir de la gérer du début jusqu'à la fin.

Donc d'accorder au niveau de gouvernement approprié la prise de décisions.

1295 Dans le cas qui nous concerne ici, on croit que la subsidiarité devrait s'appliquer à un plan
provincial, c'est-à-dire au niveau de la province de Québec, et non à la pièce.

1300 Je donne l'exemple que si Saint-Célestin décidait, par exemple, je pousse, décidait d'avoir
accessibilité à un puits, que nous autres on refuse carrément toute accessibilité au gaz de schiste,
bien, avec les moyens dont on dispose, il va me passer en dessous des pieds ici à Bécancour,
puis j'en aurai même pas connaissance, parce que ça a été géré à la pièce et on parle d'une
question qui est beaucoup plus globale que ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Dans l'éventualité...»)

1305 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernière ligne, «... sur notre territoire.»)**

PAR LE PRÉSIDENT :

1310 Merci messieurs de votre présentation. Alors on a des questions à vous soumettre.
Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1315 Oui. Monsieur St-Pierre, en terminant votre présentation, vous avez posé la question : quels avantages réels y a-t-il à planter un tuyau et à pomper le contenu et à l'envoyer dans un pipeline? Quels sont les effets à court ou long terme sur l'emploi et la prospérité?

1320 Est-ce que c'est l'état du dossier pour vous? Est-ce que vous avez essayé de les évaluer? Est-ce que vous avez une réflexion un petit peu plus poussée à nous faire part?

PAR M. GUY ST-PIERRE :

1325 Non, on n'a pas essayé de l'évaluer, sauf qu'on sait que durant la période, parce qu'il y en a eu sur le territoire, au niveau de l'installation d'un puits, il y a du travail, il y a de l'activité économique qui se passe.

1330 Un coup que le puits est en opération, l'activité économique ne se fait plus autour du puits. Donc le gaz s'en va et les retombées ne sont pas aussi importantes qu'au moment de l'installation.

Et on veut savoir, on ne l'a pas investigué, mais c'est quoi, on peut dire, est-ce que ça vaut la peine en termes d'emplois de développer sur notre territoire des stations de pompage!

1335 Mais ça n'a pas été investigué au niveau de retombées.

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

1340 On s'est posé la question, en ce qui nous concerne ici à Bécancour, on veut avoir une économie structurante. Et on considère pas qu'il est structurant, dans les conditions actuelles, qu'une compagnie, quelle qu'elle soit, vienne chez nous, creuse son puits, vide le contenu, le mette dans un pipeline et foute le camp par la suite. Ça nous intéresse pas vraiment cette dimension-là.

1345 On est intéressé à avoir une économie articulée, structurante et qui profite à nos citoyens, et que les retombées profitent à nos citoyens.

1350 Et c'est encore là une des raisons pour laquelle on pense que ça devrait être géré par l'État, toute la question globale, que les retombées soient d'abord réparties chez les citoyens, et qu'on s'en aille pas avec le pétrole tout simplement et que ce soit strictement les compagnies pétrolières qui en profitent, comme c'est plutôt le cas actuellement où c'est géré à la pièce.

1355 Une compagnie arrive en quelque part, bon, on n'a aucune idée de ce qui se donne actuellement. C'est ce qu'on se disait. Qu'est-ce que ça donne à la collectivité qu'un puits se creuse, je le sais pas. Et c'est une autre question qu'on se pose.

C'est la réflexion qu'on s'est faite.

PAR LE COMMISSAIRE :

1360 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1365 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

Justement, je voudrais revenir sur cette société d'État que vous suggérez de créer.

1370 Actuellement évidemment, il y a plusieurs ministères ou organisations qui sont impliqués ou qui seraient impliqués s'il y avait, nommément évidemment le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au premier plan, mais aussi le ministère des Affaires municipales, le ministère des Finances, bon, etc.

1375 Alors quels sont les avantages que vous voyez avec la création d'une société d'État plutôt qu'avec l'intervention des ministères en place, qui aurait évidemment à se coordonner, on se comprend, de belle façon?

1380 Mais quels avantages voyez-vous à la création d'une société plutôt que d'avoir les ministères en place qui gèrent le dossier, qui gèrent l'ensemble des aspects du dossier?

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

1385 Je peux vous répondre par un mot : dépolitiser! Tout simplement.

Parce que tout ce que vous avez dit, moi, particulièrement le ministère de l'Économie et le ministère de l'Environnement devraient évidemment composer ou être à l'origine de cette société d'État là.

1390

Mais comme Hydro-Québec n'est pas le ministère de l'Énergie, c'est une société d'État qui a à répondre à ces ministères-là évidemment, mais qui est autonome dans son travail.

On dépolitise tout simplement.

1395

PAR M. MARIO LYONNAIS :

Je pourrais rajouter qu'il y a aussi un plan global d'énergie. S'il y avait une société d'État au niveau du gaz, bien, ils seraient pas juste centrés sur un endroit, je crois qu'ils pourraient travailler sur du long terme, du cinq (5) ans ou du dix (10) ans en disant, je fais des puits à tel endroit, à tel endroit. Aussi avec un réseau de pipelines, ce serait beaucoup plus facile que de le faire à la pièce.

1400

Pour nous, c'est pour ça qu'une société d'État serait mieux vue.

1405

PAR LA COMMISSAIRE :

OK, merci. J'avais une autre petite question. On nous a mentionné hier, je vous avoue qu'un des groupes en tout cas de la région ici nous a mentionné qu'il y avait eu une étude sur la production de gaz à effet de serre dans la région, qui avait été présentée aux citoyens, mais c'est une étude qui n'incluait pas les émissions du Parc de Bécancour, mais qui incluait le reste des émissions de la municipalité.

1410

À vos réactions, je vois que ça n'a pas l'air à vous dire grand-chose. Parce qu'on s'était dit, on va demander à la Municipalité ou à la MRC s'ils peuvent nous transmettre l'étude.

1415

Ça vous dit rien?

PAR M. MARIO LYONNAIS :

Moi, ça me dit rien.

1420

PAR LA COMMISSAIRE :

1425 Pourriez-vous en tout cas juste vérifier si effectivement – on nous a parlé donc d'un document qui a été présenté l'année passée, si je ne me trompe pas – pouvez-vous vérifier si vous avez quelque chose, et si oui, bien, nous le transmettre?

PAR LE COMMISSAIRE :

1430 Pour faire une précision, c'est un document qui considérait, nous a-t-on dit, la ville de Bécancour.

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

1435 Moi, je suis là depuis le mois de novembre, j'en ai échappé un petit bout auparavant, j'ai échappé dix-huit (18) ans, mais je peux me reprendre!

1440 On s'engage à vous faire parvenir ce document-là dans les plus brefs délais, mais j'aimerais avoir plus de précisions de votre part avant que je quitte.

PAR LE COMMISSAIRE :

1445 D'accord, on s'organisera. Ou sinon, vous parlerez à madame Harvey.

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

Je vérifiais si quelqu'un d'ici pouvait l'avoir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1450 Il y a quelqu'un ici qui peut vous donner les coordonnées certainement. Et puis à la pause, on prendra les dispositions pour que vous soyez informé correctement.

PAR M. JEAN-GUY DUBOIS :

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1460 Peut-être quelques dernières questions!

1465 Écoutez, une question que j'ai déjà posée à l'interlocuteur précédent. Vous êtes des élus, la Loi sur les mines, l'article qui permettrait d'exclure certains territoires de l'exploitation minière, je souhaite avoir vos réactions à titre d'élus, responsables de l'aménagement, à ce sujet-là s'il vous plaît?

PAR M. MARIO LYONNAIS :

1470 Bien, je crois que c'est très important. On pourra pas faire de l'exploitation près de nos zones blanches, en milieux humides.

1475 Je pense que faire une réglementation sur le zonage, je pense que oui, ça en prend une, puis oui, on devrait avoir le pouvoir de le faire aussi au niveau des MRC, zoner au moins nos territoires que si jamais il y a une exploitation gazière et pétrolière, bien, exclure des zonages.

PAR LE PRÉSIDENT :

1480 L'idée d'une planification régionale?

PAR M. MARIO LYONNAIS :

1485 Oui et non. Je vais vous répondre pourquoi! Région, chez nous, on est le Centre-du-Québec. À côté de chez nous, il y a Chaudière-Appalaches où il y a déjà eu de l'exploration et de l'exploitation, de l'exploration plutôt de gaz, et c'est limitrophe à nous.

Si on parle régional, bien, il faut que ce soit vraiment sur une assez grande échelle. Parce que vous savez, les lignes, c'est vraiment sur une carte, mais sur un territoire, c'est collé.

1490 C'est pour ça que moi, si on fait de l'exploitation et si on décide de faire du zonage au niveau de municipalités, bien, il faudra regarder régionalement aussi pour pas que les gens nous fassent du zonage, mettons, on recule dans les années quarante où ils nous mettaient des sites d'enfouissement aux limites des municipalités voisines de l'autre, parce qu'ils voulaient se débarrasser des vidanges; ils les mettaient complètement, et on le vit encore aujourd'hui, sur le voisin même. Ils achetaient des territoires.

Il faudrait pas que ça arrive. C'est pour ça que peut-être régionalement, mais je parle à une grande échelle, région, deux (2) régions ensemble où qu'il va y avoir de l'exploitation.

1500 Puis on parle des basses-terres du Saint-Laurent, bien, pourquoi qu'on le ferait pas ensemble!

PAR LE PRÉSIDENT :

1505 Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

COMITÉ SUR LES GAZ DE SCHISTE DE VICTORIANVILLE

1510

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant le Comité sur les gaz de schiste de Victoriaville s'il vous plaît à venir nous présenter son mémoire.

1515

Puis j'inviterais les gens qui souhaitent discuter d'aller à l'extérieur de la salle pour qu'on puisse entendre le mémoire du Comité.

PAR M. ALAIN GUILLON :

1520

Bonjour messieurs dame.

PAR LE PRÉSIDENT :

1525

Juste un instant! On va attendre que le brouhaha se calme et qu'on puisse vous entendre.

Alors je vous inviterais simplement à vous présenter pour les besoins de transcription, puis je vous cède la parole. Nous vous écoutons.

PAR M. ALAIN GUILLON :

1530

Bonjour. Mon nom est Alain Guillon, j'habite à Victoriaville et je représente le Comité de citoyens de Victoriaville.

LECTURE DU MÉMOIRE

1535

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation.

1540

Peut-être un point d'éclaircissement à votre mémoire! Vous affirmez en introduction que le Comité a rejoint la population et peut témoigner des interrogations, des questionnements et de l'inquiétude des gens rencontrés.

1545 Est-ce que vous pourriez nous faire part de l'exercice de consultation que vous avez effectué pour recueillir les prises de position des citoyens?

PAR M. ALAIN GUILLON :

1550 Dans le cadre de la signature des lettres «Vous n'entrerez pas chez nous» que l'on a fait signer aux citoyens, les agriculteurs comme les particuliers, donc on a fait huit (8) conférences, soit des conférences d'information pour les citoyens qu'on a rencontrés.

Et on a fait du porte-à-porte pour faire signer les feuilles d'opposition on va dire.

1555 C'est sûr qu'on a discuté avec beaucoup de gens. On n'a pas rejoint les quarante-cinq mille (45 000) personnes de Victoriaville, mais on en a fait signer quand même cinq mille (5000). Donc on a quand même un bon éventail de tout ce que l'on a, de ceux que l'on a rencontrés à Victoriaville.

1560 Et on sait très bien qu'il y a de l'inquiétude face aux informations qu'on peut avoir concernant les gaz de schiste et puis, on va dire, le manque de clarté qu'il y a eu.

1565 Parce qu'on s'est trouvé devant un fait accompli. On a appris que les plaintes du Saint-Laurent étaient claimées comme ça un beau matin par hasard.

Donc moi, je suis de la génération où on pensait que l'État gérait son affaire en bon père de famille. Je pense que c'est loin d'être le cas maintenant.

1570 Et je pense que quant à développer cette industrie-là, on aurait dû être informé sur les avantages et surtout sur les inconvénients de ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1575 Merci. Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1580 Je voudrais juste continuer. Quand vous mentionnez, vous dites on a appris un bon jour que sous nos pieds, il y avait des permis de recherche ou des claims, c'est quand ça?

Parce que les démarches pour disons aller chercher des appuis auprès de tout le monde, j'imagine que c'est plutôt 2012-2013?

PAR M. ALAIN GUILLON :

1585

Bien, c'est depuis au moins quatre (4) ans qu'on est impliqué. Donc c'est dans ces années-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

1590

Donc ça remonte à 2009-2010?

PAR M. ALAIN GUILLON :

1595

C'est ça, quand les premiers puits ont été forés, puis qu'on a pris conscience de ce qui se passait, puis qu'on a eu de l'information. C'est là qu'on a quand même eu quelques inquiétudes.

On est allé en Pennsylvanie. Les gens ont ramené des souvenirs de voyage de Pennsylvanie qui sont pas encourageants.

1600

PAR LA COMMISSAIRE :

Si je me trompe pas, dans votre région, parce que vous, vous êtes vraiment à la limite sud, vous n'avez pas, je crois, de puits dans les environs immédiats?

1605

PAR M. ALAIN GUILLON :

Il n'y a pas encore de puits de foré.

1610

PAR LA COMMISSAIRE :

C'est ça. Et donc, c'est plus via des liens avec des gens de d'autres régions ou via les médias que vous avez été alerté au départ?

1615

PAR M. ALAIN GUILLON :

C'est ça. Nous, on n'est pas encore dans les roches les plus intéressantes pour les gazières, ce sera pour plus tard. Ça doit quand même être intéressant, parce que toute la région de Victoriaville jusqu'à Tingwick est claimée.

1620

La grosse inquiétude pour Victoriaville, c'est que Victoriaville, au niveau de sa qualité d'eau qui est très reconnue, Victoriaville est tributaire de trois (3) bassins versants et là, on peut parler d'un rayon peut-être de cinquante kilomètres (50 km), qui alimentent Victoriaville en eau potable.

1625 On a, à côté de Victoriaville, la rivière Nicolet qui est aménagée en parcours de pêche et qui draine quand même pas mal d'activités économiques; à ce niveau-là, c'est du plaisir, mais les gens travaillent fort depuis une quinzaine d'années pour que ce parcours-là soit en état. C'est du bénévolat, les gens se dépensent là-dessus, ça pourrait être tout anéanti, parce qu'il y a une pollution qui se produit.

1630 Donc l'inquiétude, elle est là. Comment on peut préserver notre eau potable!

Puis on est sensible à l'écologie. Donc tous les petits fruits, toutes les canneberges, ainsi de suite, on se pose des questions.

1635 Il n'y a personne qui nous a dit que ce serait pas contaminé. Les canneberges, ça utilise beaucoup d'eau aussi.

1640 Donc il y a des conflits là. Si les compagnies pétrolières viennent tirer des millions de litres, comme ils peuvent le faire, est-ce que les bassins versants vont suffire?

1645 Et s'il y a une émission de gaz de méthane un peu plus avant la ville de Victo, puis que ça descend dans l'eau potable de Victo, on le saura dans combien de temps, dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, après que les gens soient tombés malades, comme en Pennsylvanie, c'est ce qui s'est produit aussi!

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

1650 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup de votre contribution aux travaux de la Commission.

1655 _____

1660

LOUIS CASAVANT

PAR LE PRÉSIDENT :

1665 J'inviterais maintenant monsieur Louis Casavant s'il vous plaît à venir nous présenter son mémoire.

Bonjour monsieur Casavant.

1670 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bonjour. Mon mémoire porte sur l'eau à protéger.

1675 Lors des audiences, j'ai demandé : qu'advierait-il si l'Industrie venait qu'à contaminer un aquifère? La réponse a été qu'au Québec, ce serait peu probable.

Et s'il en advenait, de répondre monsieur Lamontagne, ce serait mieux que ça n'arrive pas, puisque la décontamination d'un aquifère est presque ou sinon impossible à décontaminer.

1680 C'est à se demander alors pourquoi en prendre le risque.

Présentement, au moment où nous nous parlons, depuis le 11 mars 2011, coulent trois cents tonnes (300 t.) d'eau contaminée radioactive chaque jour à Fukushima dans l'océan. Celle-ci a rejoint Vancouver et la Californie. Ce n'est pas un aquifère, c'est un océan. Et un océan touche un autre océan.

Je ferme la parenthèse, tellement les mots sont inadéquats. Et je me demande comment l'Industrie perçoit ce phénomène.

1690 C'est pour vous demander qu'ici au BAPE, nous posons une question simple : comment protéger l'eau! Comme réponse, nous avons que : c'est peu probable. Et qu'il ne faudrait pas que ça arrive.

1695 Je n'ai pas demandé qu'adviera-t-il si on polluait un océan. Cela démontre le degré imprévu d'une situation que l'on dit peu probable. Protéger l'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Lorsque l'on écrit...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... de papier-cadeau...»)

1700

Et j'insiste sur le mot cadeau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... qui recouvre...»)

1705 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, «... notre mère Terre.»)**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1710

Merci monsieur Casavant pour votre présentation. Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre à monsieur Casavant? Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1715

Monsieur Casavant, outre le vœu que vous formulez qui est très clair, puis qui n'est pas questionnable, si vous aviez un message que vous vouliez que la Commission transmette, ce serait quoi?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1720

Qui la protège, l'eau?

PAR LE COMMISSAIRE :

1725

C'est très clair aussi.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1730

C'est qui?

PAR LE COMMISSAIRE :

Pardon?

1735

PAR M. LOUIS CASAVANT :

C'est qui? Qui protège? Ah, vous le savez pas? Moi non plus je ne le sais pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

1740

Je ne peux pas répondre à vos questions.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1745

Non, c'est parce que vous me demandiez, alors je vous demandais.

PAR LE COMMISSAIRE :

1750

Non, je vous demandais quel message vous voulez que la Commission passe.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Bon, je vais retourner la question autrement. Protéger l'eau.

1755

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Casavant de votre contribution aux travaux de la Commission. Merci beaucoup.

1760

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1765

Alors la Commission va prendre une pause de quelques minutes et va revenir pour poursuivre ses travaux. Je vous remercie.

1770

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1775

REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ DE VIGILANCE POUR LES HYDROCARBURES DE L'ASSOMPTION

PAR LE PRÉSIDENT :

1780

La Commission va reprendre ses travaux. S'il y a des gens qui souhaitent tenir une conversation, on les invite à les tenir à l'extérieur de la salle s'il vous plaît.

1785

Je vois que notre prochaine intervenante est déjà installée, le Comité de vigilance pour les hydrocarbures de L'Assomption, alors je vous invite à vous présenter pour les besoins de transcription, puis on vous cède la parole.

PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :

1790

Mon nom, c'est Chantal Jolicoeur, je suis porte-parole pour le Comité de vigilance pour les hydrocarbures de L'Assomption.

1795

Récemment, j'ai assisté à une conférence de monsieur Marc Brullemans concernant le relancement des hydrocarbures au Québec, l'exploitation entre autres des gaz de schiste et de l'implantation d'un oléoduc.

1800

Suite à cela, en tout cas, on a été plusieurs personnes à se concerter pour faire un comité à L'Assomption qui était inexistant depuis quelques mois, et étant donné toutes les questions qui avaient été posées, en tout cas qui nous alertaient grandement, on a décidé d'aller de l'avant puis d'essayer de mobiliser le plus grand nombre de personnes possible et d'informer la population.

1805

Ça fait qu'on est rendu à un regroupement, un comité de douze (12) personnes environ qui travaillent très fort, en tout cas, pour informer la population avec des tracts, avec différents moyens.

1810

Ce qu'on se rend compte, c'est que c'est très difficile, en tout cas, d'aller chercher la population. On n'a pas beaucoup de soutien des médias, je sais pas si vous avez conscience que dans les journaux puis les différents médias, c'est très peu avancé comme questions au niveau de l'exploitation des gaz de schiste. C'est très mitigé comme information, puis c'est très difficile de faire son chemin pour informer la population.

1815

Ça fait qu'on essaie avec les réseaux sociaux puis tous les moyens possibles, mais c'est assez mitigé.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les gaz à effet de serre...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... être inaccessibles...»)

1820 J'ai de la difficulté à comprendre comment notre gouvernement en tout cas peut prendre des décisions en faisant abstraction de toute l'information qui est disponible à travers la planète, que ce soit sur Internet ou dans les différents journaux à l'échelle planétaire, qui fait qu'on prend état qu'il y a vraiment une accumulation massive des gaz à effet de serre, puis c'est comme si toutes les prises de décision allaient à l'encontre de cette information qui est très importante.

1825 Même le gouvernement américain s'est positionné dernièrement, le gouvernement de la Chine, à l'effet que là, il fallait prendre les mesures pour réduire drastiquement les gaz à effet de serre sur la planète.

1830 Ce qui fait que là, en plus, le projet des sables bitumineux albertain est un projet qui est hautement polluant, en tout cas, sur l'ensemble de la planète, ça fait que toutes les solutions proposées au niveau énergétique qui regroupent les hydrocarbures, que ce soit les gaz de schiste ou toutes les autres formes d'exploitation avec les hydrocarbures, fait en sorte que ça fait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

1835 Puis on aimerait bien que, en tout cas, vous proposiez d'autres schémas, entre autres, c'est ça, l'hydroélectricité est quelque chose de très disponible ici. Puis en tout cas, j'ai vu différents reportages qui mettent de l'avant des gens qui ont beaucoup d'idées, qui ont des idées innovatrices, qui pourraient proposer des nouveaux moyens en tout cas, soit d'améliorer des choses existantes ou d'amener des nouvelles solutions et faire en sorte de sortir de notre dépendance au pétrole à l'heure actuelle.

1840 Tant qu'on fait pas vraiment une analyse approfondie de la situation en ce moment, c'est qu'on risque de se réveiller de façon très brutale dans un monde où ce qu'on n'aura plus le contrôle. Autrement dit, les changements climatiques, à l'heure actuelle, sont en marche. Quelqu'un qui nie encore cette évidence, en tout cas, est soit carrément dans une bulle ou complètement coupé du monde. Il faut en tenir compte, il faut aller de l'avant pour que ce soit viable à long terme.

1850 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 7^e ligne, «L'inaction...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, «... la juste information.»)

1855 Et à cet effet, c'est ça, on a eu une résolution d'appui de notre Ville, de notre Municipalité qui concerne aussi le mémoire qui a été déposé par madame Louise Morand la semaine dernière

à Saint-Hyacinthe qui est une résidante de L'Assomption, et ainsi que le mémoire présenté par le Comité, pour justement affirmer qu'elle soutient le projet d'informer les citoyens et d'aller à l'encontre de l'exploitation des gaz de schiste.

1860 Je ne sais pas si je peux vous lire les quatre (4) premières considérations qui ont été déposées par la Ville?

1865 La Ville de L'Assomption entend appuyer la démarche entreprise par certains Assomptionnistes afin d'empêcher l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la ville de L'Assomption.

1870 La production d'un mémoire déposé au BAPE par madame Louise Morand, citoyenne de L'Assomption, soulignant les risques que présente pour les eaux souterraines l'exploitation des gaz de schiste, qu'un comité de vigilance concernant les énergies fossiles a également exprimé ses préoccupations concernant l'impact environnemental, que la pérennité de la nappe phréatique est essentielle et constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable sur une grande superficie du territoire de la ville de L'Assomption.

1875 Puis c'est appuyé, c'est ça, à ce moment-là, par les membres du Conseil de ville ainsi que le maire.

1880 Moi, j'aurais une suggestion à vous faire. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion, en tout cas, la suggestion avant, d'aller rencontrer les gens qui sont en Pennsylvanie dans une petite ville qui s'appelle Dimock. En tout cas, c'est une petite municipalité de cinq mille (5000) habitants où il y a une problématique vraiment très grande en lien avec l'exploitation des gaz de schiste, qui fait que c'est effrayant tout ce qui peut se passer là-bas.

1885 Il y a des gens qui sont vraiment aux prises avec des problématiques monstres dont du méthane dans leur eau. Ils doivent faire très attention.

1890 Et il y a une famille aussi, une petite famille que les enfants se sont mis à vomir, à avoir des problèmes de maux de tête, avoir des vertiges, toutes sortes de maux physiques. Ils se sont ramassés à l'hôpital; ils ont découvert des taux de phénol et de benzène en quantités importantes dans leur corps.

1895 Toutes ces considérations-là font en sorte que d'aller voir ces gens-là, d'en prendre connaissance, d'être témoin de ce que ces gens-là peuvent vivre, de la transformation de la municipalité, de faire en sorte aussi que – au départ, c'était une petite ville qui était rurale, puis par la suite, c'est devenu, en tout cas, ils ont complètement transformé le territoire.

Il y avait du trafic, du va-et-vient sans arrêt, du bruit constant. Il y a eu de la contamination de l'eau potable.

1900 Ce qui fait qu'il faut vraiment en prendre compte, puis en tout cas, je vous suggère fortement. Sinon, bien, j'ai quelqu'un qui a fait douze (12) heures d'enregistrement, qui a été dans un voyage en Pennsylvanie, qui a fait douze (12) heures d'enregistrement vidéo sur les conséquences de l'exploitation des gaz de schiste.

1905 Puis les Américains de cette petite ville là en particulier dénoncent grandement le projet de gaz de schiste, l'exploitation des gaz de schiste; ils encouragent tous les citoyens à travers la planète à éviter cette filière énergétique là. C'est vraiment à éviter.

1910 J'ai pris aussi connaissance que les journalistes écrivent de bons résumés qui restent non publiés. C'est vraiment navrant. Puis il y a des études et des faits importants qui sont occultés pour permettre la réalisation des projets, qui sont très hypothéqués à long terme pour les contribuables.

1915 Il y a un ingénieur qui est venu devant vous la semaine dernière, qui s'appelle Marc Durand, qui a été, selon moi, très convaincant. En tout cas, je vous suggère peut-être de réécouter son mémoire, j'ai trouvé que ce monsieur-là avait énormément de...

PAR LE PRÉSIDENT :

1920 Bien, je peux vous confirmer qu'on était présent lorsqu'il a fait sa présentation!

Surtout vous souligner que les règles de procédure ne permettent pas de commenter les mémoires antérieurs. Ce serait trop facile. On attend la dernière audience, la dernière journée, puis on commence à commenter tout ce qui s'est dit avant.

1925 Alors tout en comprenant votre intérêt à ce qu'on puisse retourner sur la présentation de monsieur Durand, je vous inviterais plutôt à nous faire part de votre préoccupation en regard du dossier qui nous concerne.

PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :

1930 Ça marche. En tout cas, j'ose espérer que le déni évident des décideurs face à ce projet fortement controversé et potentiellement très dangereux pour la santé des citoyens laissera place à une écoute sérieuse et des prises de décisions responsables.

1935

Il y a un rapport qui a été émis récemment démontrant l'incidence de cancers liés aux produits chimiques utilisés dans les procédés de fracturation.

De plus, les fractures restent ouvertes, amenant un danger de propager du méthane dans l'atmosphère, le sol et l'eau.

1940

Une question : les puits de gaz de schiste vont-ils être reliés par pipeline? Y aura-t-il augmentation accrue des transports par camions?

1945

Notre pays ne devrait-il pas être innovateur et développer ses énergies vertes ou du moins, moins dommageables pour l'environnement et la santé humaine?

Notre premier ministre est médecin ainsi que deux (2) autres ministres. Pourquoi ne sont-ils pas interpellés par les risques potentiels pour la santé humaine? Ça devrait, selon moi, être leur priorité, ce qui ne semble pas être le cas.

1950

Nos décideurs sont-ils sourds et aveugles?

Je suis depuis trois (3) mois fortement impliquée dans le Comité, puis je suis vraiment très surprise de la déviance politique de mon chef qui se laisse manipuler par les entreprises gazières et pétrolières.

1955

J'ai pris récemment connaissance de l'ampleur des conséquences néfastes liées à l'exploitation des hydrocarbures proposée ici au Québec. Puis il y a quelques semaines, j'ai lu l'histoire de Maria Aguida. C'est une Indienne de l'Amazonie équatorienne qui a dû se battre pendant dix-huit (18) ans pour faire reconnaître son droit à une vie simplement normale. Elle, c'était une exploitation de pétrole qui est à proximité.

1960

Elle avait signé une plainte contre Texaco en 1993. Ça a pris un temps infini pour juste démontrer que les compagnies agissaient de façon tout à fait irresponsable. Puis ce qui était d'autant plus grave, c'est que dans une partie, ils expliquent que même les gens, les hauts dirigeants, les actionnaires, la plupart des gens n'étaient même pas au courant de ce qui se passait sur le terrain. C'était caché de toutes les manières possibles.

1965

Puis la seule information qui se rendait, c'était l'information qu'ils devaient savoir.

1970

Ce qui fait que ces gens-là allaient en toute bonne foi en tout cas investir dans ces compagnies-là, mais dans le fin fond, en prenant connaissance de ce qui se passait, il y en a beaucoup qui sont intervenus, puis qui sont allés sur le terrain, puis qui ont pris connaissance, puis qui ont fait un résumé aux autres actionnaires. Puis ça l'a aidé la cause.

1975 Ça fait qu'à ce moment-là, c'est ça, ce serait important d'aller voir vraiment les gens qui sont victimes de ces procédés-là, puis voir qu'est-ce qu'il en est en bout de ligne.

On pourrait croire que les choses ont évolué et penser que désormais, les gouvernements sont plus au fait des conséquences à moyen et long termes.

1980 Ce que je constate, c'est que c'est pas mal pareil. Et on n'a qu'à penser à l'histoire de l'amiantose où des médecins ont falsifié des dossiers médicaux pour permettre l'extraction de l'amiante sur une longue période.

1985 Ce qui fait que des fois, ils vont comme déguiser ou falsifier des dossiers, ou en tout cas, mettre ça plus beau que nature, pour faire en sorte d'aller de l'avant dans leur projet. Mais la réalité, c'est que les faits demeurent. Puis si c'est un danger réel pour la santé, il faut en tenir compte. La priorité, je crois, en tout cas, c'est la santé des citoyens, étant donné l'argent investi dans le domaine de la santé à l'heure actuelle au Québec, je pense que c'est un point à tenir compte.

1990 Peut-on apprendre de nos erreurs? Ne fait-on que déplacer nos répétitions de scénarios, je m'interroge.

1995 Il y a un puits pas loin d'ici, je sais pas si vous en avez eu connaissance, c'est le monsieur, il s'appelle Franco Laflamme dans Yamachiche. Ce monsieur-là est aux prises avec un puits, c'est pas un puits d'exploitation, je pense pas que ce soit du gaz de schiste, mais à l'heure actuelle, il n'y a personne qui peut répondre à ses questions.

2000 Il y a des gens du ministère qui se sont déplacés, mais ils lui ont dit en réponse qu'ils ne pouvaient rien faire. Je pense que c'était de l'exploration qu'il y avait eue sur ce puits.

2005 Puis à ce moment-là, c'est ça, il y a du méthane qui bouillonne à la surface. En tout cas, il y a du gaz qui bouillonne à la surface, puis il y a des experts qui ont été prendre des prélèvements d'eau, qui lui ont fortement suggéré de ne pas allumer un briquet ou de ne pas partir sa tondeuse à côté du puits. C'est d'autant plus troublant, parce que là, c'est pas en Pennsylvanie, c'est pas loin d'ici, à Yamachiche.

2010 Puis c'est ça, ça semble tellement irréal de penser qu'on irait de l'avant dans de tels projets, en sachant pertinemment que les conséquences peuvent être dramatiques.

On se fie sur les soi-disant mieux placés, les experts de l'industrie. Pour moi, c'est comme confier notre corps à des chirurgiens inexpérimentés. Une fois qu'ils nous ont ouverts, vont-ils pouvoir nous remettre sur pied?

2015

Ils doivent être plusieurs à prier dans cette industrie. Puis d'autant plus, les travailleurs sur le terrain pourraient nous en apprendre énormément sur les irrégularités et les bris cachés à la population. Parce que c'est arrivé à Terrebonne en 2010, il y a eu un déversement, puis la population, même la mairie n'a pas été informée. Ça a comme voulu être passé sous silence, mais finalement, ça a été connu.

2020

Et d'après ce que je comprends, beaucoup d'actionnaires, et même des gens, c'est ça, je l'ai dit tantôt, qui étaient haut placés, ignorent complètement ce qui se passe.

2025

J'ai du mal à penser qu'ils peuvent avoir rencontré des victimes, comme ces citoyens en Pennsylvanie, et dormir l'esprit tranquille.

PAR LE PRÉSIDENT :

On arrive au terme de votre délai de présentation.

2030

PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :

Oui.

2035

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous inviterais à conclure s'il vous plaît.

2040

PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :

OK. Je travaille auprès d'une clientèle riche, car je suis couturière, et je peux affirmer qu'ils sont très peu informés adéquatement.

2045

Malheureusement, les médias boudent la réalité selon moi. On se doit d'informer à grande échelle.

Nous sommes innovateurs, créatifs et inventifs ici au Québec. Donnons-nous la chance d'avancer dans une avenue plus réaliste les changements climatiques en cours sur cette planète.

2050

Donnons-nous la chance de créer le Québec de demain de manière éclairée et responsable.

Merci de m'avoir écoutée.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, madame Jolicoeur.

2060 Vous avez déjà répondu en partie à une des questions que je voulais vous soumettre, notamment l'engagement de la municipalité à informer, soutenir et protéger adéquatement la population.

Je crois que vous allez déposer d'ailleurs la résolution à madame Harvey à l'arrière?

2065 **PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :**

Oui, c'est bien ça.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez d'autres exemples d'implication de la municipalité en appui à votre travail?

2075 **PAR Mme CHANTAL JOLICOEUR :**

Lors de la Marche des peuples récemment, ils nous ont prêté le drapeau de la municipalité pour donner appui au mouvement, pour faire en sorte qu'il soit visible comme étant une municipalité qui appuyait, en tout cas, le fait qu'on ne voulait pas le développement des hydrocarbures ici au Québec.

2080 Puis en plus, d'avoir adopté les réglementations qui ont été proposées pour faire en sorte de protéger les terres agricoles et l'eau potable.

2085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que mes collègues ont des questions à lui soumettre?

Merci beaucoup madame Jolicoeur.

2090 _____

2095

DIANE NOURY

PAR LE PRÉSIDENT :

2100

Alors j'invite maintenant madame Diane Noury s'il vous plaît à venir nous présenter son mémoire.

PAR Mme DIANE NOURY :

2105

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour madame.

2110

PAR Mme DIANE NOURY :

Messieurs, madame.

PAR LE PRÉSIDENT :

2115

Alors nous vous écoutons.

PAR Mme DIANE NOURY :

2120

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Permettez-moi...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... de 2 degrés.»)

2125

On parle d'un maximum absolu ou d'un maximum sécuritaire. Là, je me réfère à IRIS qui est un groupe aussi d'experts, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. C'est eux autres qui disent ça.

Je continue avec le GIEC.

2130

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 2^e ligne, «L'objectif...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... à évaluer.»)

À partir de IRIS, j'ai rajouté quelque chose, quelques informations!

2135 Outrepasser le budget carbone total, OK c'est ça, alors d'ici 2100, il ne faut pas outrepasser ce budget-là, puis on est déjà en surplus.

2140 On parle d'une nouvelle planète à équilibre chimique rompu, instable et imprévisible, voire carrément incompatible avec une communauté globale organisée.

 C'est que si on continue comme ça, bien, dans quelques années, on va se ramasser avec vraiment des problèmes climatiques très importants.

2145 Voici quelques éléments que j'ai retenus de ce rapport. En tout cas, je vais passer plus vite pour ça, parce que tout le monde est au courant de ce qui peut se passer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 10^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Curieusement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... les transports.»)

2150 Dans IRIS, on parle d'un déficit carbone, OK, alors ce qu'on dit, c'est qu'on est à onze virgule neuf (11,9) de déficit en 2013, et à onze virgule sept (11,7) en 2014. Ça fait que, bon, c'est ça. Donc il faut absolument qu'on diminue nos émissions de carbone, parce que c'est urgent.

2155 Par rapport au gaz, je parlais un peu de pétrole, mais les fermes peuvent produire leur propre gaz. Je sais qu'à Saint-Hyacinthe, on produit du gaz à partir de la biomasse, à partir des rejets humains, alors est-ce que c'est absolument nécessaire de creuser, de forer des puits?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il existe...»)

2160 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 8^e paragraphe, dernière ligne, «... sur la balance.»)**

2165 Ce qui vient de l'IRIS maintenant! Plus de la moitié des réserves de pétrole et de gaz est imbrûlable. Elles doivent rester dans le sol au moins jusqu'au 22^e siècle, parce que si on les brûle, c'est bien de valeur, mais en tout cas, on atteint vraiment à notre pérennité humaine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 9^e paragraphe, 1^{re} ligne, «À quand...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «... la non-accessibilité sociale...»)

2170 En tout cas, ici, vous avez déjà eu hier des gens qui ont témoigné de ce qui s'est fait avec «Vous n'entrerez pas chez nous», et qu'il y a une grosse partie de la population qui s'oppose.

Mes propositions!

2175 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Constatant...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point A, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... en général.»)

2180 Parce que je constate, comme la dame qui est venue avant, quand je parle avec les gens autour de moi, oui, ah oui, je savais pas. Les gens ne sont pas très au courant.

Ceux qui sont au courant, bien, c'est ceux qui viennent ici, mais c'est quand même pas une grosse partie de la population.

2185 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, point A, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Je crois donc...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, point A, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... régulièrement diffusée.»)

2190 Parce que c'est sûr que quand on écoute La semaine verte, c'est bien intéressant, on apprend beaucoup de choses, mais qui écoute La semaine verte? Est-ce que c'est la majorité de la population?

2195 Donc de diffuser ces choses-là de façon régulière, récurrente je dirais, ça va permettre aux gens de voir qu'il y a d'autres choses qu'on peut faire que de continuer dans le gaz et puis continuer la pollution, l'augmentation du CO₂.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Pour ce faire...»)

2200 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e tiret, 2^e ligne, «... pourvoyeuses d'emplois.»)**

Montrer par exemple qu'on peut faire du gaz avec les rejets des terres agricoles, exemple, la biomasse et tout.

2205 Le paradigme des cinq (5) R : refuser, réduire, réutiliser, récupérer, recycler.

Les nouveaux comportements à adopter dans nos vies quotidiennes, parce que là, il est temps vraiment d'agir, que les citoyens agissent, que les industries agissent, que les petites et moyennes entreprises agissent. Il est temps qu'on bouge.

2210 L'agriculture urbaine et de proximité. Parce qu'il y a moyen aussi que les gens deviennent un petit peu plus autonomes au niveau de l'alimentation, en sachant comment fonctionner avec des jardins, des mini-serres, des choses comme ça.

2215 Et la consommation responsable.

2220 Le deuxième aspect – ça, c'était le premier aspect qui est informer – le deuxième, c'est consulter. Le gouvernement pourra ensuite consulter la population, celle-ci étant mieux informée, pour donner une opinion mieux éclairée. Ça, ça revient à dire ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'on s'aperçoit que les gens ne sont pas vraiment au courant. Ils ont pas le temps de s'informer, ils arrivent le soir, ils sont fatigués, puis ils lisent pas nécessairement, ils écoutent nécessairement pas tout ça.

2225 Puis aux bulletins de nouvelles, on n'en entend pas vraiment parler.

Puis le troisième, une fois qu'on a consulté, établir une politique énergétique. Il restera à établir une politique énergétique viable, autant pour la population que pour les activités commerciales et pour l'industrie.

2230 Ainsi va la démocratie! Ça part de la base.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je conclus...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... des gaz de schiste.»)

2235 Ça, ça m'arrive d'un article, je sais pas dans quel journal j'ai pris ça, mais je l'ai collé. Je pourrais vous le laisser. «L'eau vaut plus cher que l'or», c'est ce qui est écrit dans l'article.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «À sa façon...»)

2240 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernière ligne, «... depuis dix (10) ans.»)**

2245 Je veux terminer avec deux (2) citations. La trajectoire actuelle nous place plutôt sur une hausse de trois (3 °C) à quatre degrés Celsius (4 °C). Selon la Banque mondiale, une telle situation déclencherait une cascade de changements cataclysmiques dont les vagues de chaleur extrême, une chute des stocks alimentaires et une montée du niveau de la mer frappant des centaines de millions de personnes.

2250 Deuxième citation, de Philippe Duchaine cette fois-ci! Le premier, c'était la NASA. Le deuxième, c'est : le mot révolution signifie changement. En cultivant une partie de ma nourriture, je change à la fois ma vie et celle de la société. Je change aussi ma relation au monde. Au lieu d'être un rouage d'une machine sur laquelle je n'ai aucun pouvoir et qui, à l'occasion, écrase les humains, les animaux et la planète, je redeviens l'acteur de ma destinée et je choisis de faire partie de la solution.

2255 C'est pour ça qu'on est ici, nous autres, on vient donner notre point de vue. Je suis très contente d'être ici, puis je suis contente de faire partie des gens qui essaient de faire quelque chose pour améliorer le sort, notre sort, le sort de nos enfants, de ceux qui suivent présentement et futurs.

2260 Je sais qu'il y a d'autres solutions, puis c'est ça que je voulais vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de votre présentation.

2265

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2270

J'aurais le goût de copier-coller la question de mon collègue tout à l'heure.

Vous avez mentionné plusieurs éléments qui vous inquiètent, qui vous préoccupent par rapport à une éventuelle exploitation de gaz de schiste. Si vous étiez obligée d'en choisir juste une, laquelle vous mettriez en haut de la liste?

2275

PAR Mme DIANE NOURY :

Qu'est-ce qui me dérange le plus?

2280

PAR LA COMMISSAIRE :

Oui, qu'est-ce qui vous dérange le plus?

PAR Mme DIANE NOURY :

2285

Ah bien c'est sûr que c'est l'eau. C'est l'eau, l'agriculture, on est dans des terres agricoles ici. Je trouve que ça n'a aucun bon sens.

2290

Moi, j'imagine, je me promène, puis je dis, je vais-tu voir un puits de gaz de schiste à un moment donné pas loin de chez nous? J'entends le bruit, je vois les camions, puis je m'inquiète pour mon eau, puis à un moment donné, l'eau a un drôle de goût, je dis, voyons, qu'est-ce qui se passe!

2295 Ça, je trouve qu'on est le grenier du Québec pour l'alimentation, ça fait que pour moi, ça n'a aucune logique.

2300 Puis aussi, j'ai regardé le premier rapport du BAPE, puis j'ai participé aussi à «Vous n'entrerez pas chez nous», puis je me dis que ça se peut pas que ça fuit jamais. On le sait que ça fuit. Les puits fuient, ici sur trente et un (31), je pense qu'il y en a les trois quarts qui fuient déjà.

Ça fait que c'est impossible, pour moi, ça me rentre pas dans la tête, ça. Ça se peut pas.

PAR LA COMMISSAIRE :

2305 Merci.

PAR Mme DIANE NOURY :

2310 Puis il y a aussi la Pennsylvanie, c'est bien certain, on en entend tous parler.

2315 Puis il y a aussi le Richelieu. J'ai entendu, à un moment donné ça s'appelait «Vingt mille (20 000) puits sous les terres», puis c'est une femme qui vient d'acheter une ferme dans le Richelieu, pas loin de la rivière, puis elle pensait avoir la paix, elle. Puis à un moment donné, c'est vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24) pendant des mois.

Puis il y a aussi un exemple très flagrant à Saint-Grégoire, des personnes que je connais très bien, puis qui restent pas, là. Parce qu'il y en a un puits collé sur chez eux.

2320 Puis c'est arrivé de façon, ils leur ont pas dit ce qu'ils venaient faire vraiment.

Alors moi, là, j'ai aucune confiance en ça. Puis je me dis, il y a d'autres choses à faire, faisons-le. Puis il y a des preuves aussi, au Québec et ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

2325 Alors je vous remercie beaucoup de votre contribution aux travaux de la Commission, madame, merci.

2330 _____

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC

2335

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec s'il vous plaît.

2340

Bonjour messieurs, alors je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de transcription. Je vous cède la parole, nous vous écoutons.

PAR M. GILLES BROCHU :

2345

Donc je me présente, je suis Gilles Brochu, le président du Groupe de concertation des bassins versants de la zone de Bécancour.

2350

Je vous présente ici notre ami, Antoine Verville, qui est le directeur général adjoint du Regroupement des quarante (40) organismes de bassins versants du Québec.

Donc je vais laisser Antoine présenter les faits saillants du mémoire qui a été fait collectivement par l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec.

2355

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Merci beaucoup. En effet, le mémoire qu'on vous présente aujourd'hui a été fait par le ROBVQ en collaboration avec plusieurs organismes de bassins versants de la vallée du Saint-Laurent dont quelques-uns sont présents dans la salle aujourd'hui.

2360

Avant de vous présenter le contenu de notre proposition, j'aimerais vous rappeler brièvement ce que sont les organismes de bassins versants, puis le ROBVQ.

2365

Donc la mission des organismes de bassins versants est identifiée dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, la Loi sur l'eau. Il s'agit en fait d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et en promouvoir et suivre la mise en œuvre en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs des divers milieux dont le gouvernement, le milieu autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire.

2370

Il existe au Québec quarante (40) organismes de bassins versants qui sont reconnus par le gouvernement du Québec, qui regroupent sur la table de concertation, environ huit cents (800)

acteurs de l'eau et qui travaillent aussi directement avec plusieurs autres partenaires et citoyens de leur territoire.

2375

Pour sa part, le ROBVQ, c'est le Regroupement des organismes de bassins versants. On a pour mandat de représenter les organismes de bassins versants, c'est ce qu'on fait aujourd'hui, et aussi de promouvoir les grands principes de gouvernance participative et de gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle des bassins versants.

2380

Donc pour en venir à notre mémoire, il comporte trente-sept (37) recommandations, mais je vais m'en tenir aujourd'hui aux éléments essentiels.

2385

Donc on va aborder la gouvernance du territoire et l'encadrement légal, mais aussi des sujets spécifiques comme les prélèvements d'eau, l'hydrofracturation, le traitement des eaux usées et boues de forage, et la protection des eaux de surface et souterraines.

Donc notre champ d'intervention, c'est l'eau, donc on va s'en tenir à ce sujet.

2390

Donc tout d'abord en matière de gouvernance du territoire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, point 3.1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'évaluation...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, recommandation 7, 2^e ligne, «... des sites...»)

2395

Afin d'éviter les risques potentiels à l'environnement et des pertes de patrimoine paysager.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe après recommandation 7, 1^{re} ligne, «En raison...»)

2400

FIN DE LA LECTURE (Page 19, dernière ligne, «... aux frais des promoteurs.»)

Alors voilà, je vous remercie de votre attention.

2405

PAR LE PRÉSIDENT :

On arrivait au terme de votre présentation.

2410

Je peux vous assurer d'autre part que la Commission a pris connaissance de l'ensemble de votre mémoire.

On pourrait vous soumettre certaines questions. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2415 La première, c'est une question qui a trait aux organismes qui ont participé au mémoire du Regroupement. Dans la partie identifiée par l'industrie comme étant celle qui présente le plus grand potentiel, il y a deux (2) bassins versants à l'est de la route 55.

2420 Monsieur Brochu est ici pour en représenter un. L'autre, celui du bassin versant de la rivière Du Chêne ne fait pas partie des organismes que vous avez listés au début de votre mémoire, est-ce qu'il y a une raison?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2425 En fait, c'est simplement dans la première série de consultations qui avaient lieu avec le BAPE, l'organisme était très présent, c'est simplement que dans leurs circonstances actuelles, ils ont un roulement de personnel dû à des congés de maternité successifs, donc malheureusement ne pouvaient pas se joindre à nous.

2430 Par contre, ils ont pris connaissance tout au long du processus de la position qu'on développait aussi.

PAR LE COMMISSAIRE :

2435 Est-ce qu'eux, est-ce qu'ils ont exprimé des préoccupations particulières par rapport au territoire qu'ils couvrent?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2440 Non. En fait, pas dans le cadre de ce mémoire-ci, non. Ils ont suivi le processus mais sans fournir de recommandation spécifique.

PAR LE COMMISSAIRE :

2445 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT :

2450 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

J'irais peut-être dans un premier temps à une question à la page 8, votre recommandation 7!

2455

Vous mentionnez que vous recommandez que soient réglementés la distance, la superficie, la densité et le rythme d'établissement des sites de forage.

Pourriez-vous élaborer un petit peu plus sur ce que vous pourriez, voudriez, disons, examiner au niveau du rythme d'établissement des sites de forage?

2460

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Oui. Bien enfin, nous, on est spécialiste en eau et non pas en réglementation. Donc dans le mémoire, on laisse le soin au gouvernement de choisir le meilleur moyen réglementaire ou légal en ce sens.

2465

Par contre, on voulait mettre le rythme d'établissement des sites de forage ici, parce que, bon, on sait pour l'hydrofracturation, ça prend une grande quantité d'eau en une courte période de temps. J'en ai parlé un petit peu dans la présentation.

2470

Sur un territoire, si la capacité de support du territoire, bon, d'autres présentateurs en parlaient avant, est de cinquante (50) puits pour un territoire, bien, si on les fait tous au même moment avec une hydrofracturation, avec des prélèvements au même moment, l'impact est beaucoup plus grand que si on les étale dans le temps, si on fait les prélèvements à des moments où les cours d'eau sont à un niveau qui est plus élevé, par exemple.

2475

Donc après, la façon de l'insérer dans une réglementation, une loi, je vais laisser les gens plus spécialisés dans ce domaine.

2480

PAR LA COMMISSAIRE :

Dans le fond, que la préoccupation soit là, je comprends.

2485

J'aurais une autre question concernant, en fait très générale, sur cet aspect-là et sur plusieurs autres. C'est clair, et vous le mentionnez dans le document à plusieurs endroits, c'est clair qu'il devra y avoir collaboration entre les différents organismes régionaux, puis il y a d'autres présentations avant vous, d'autres mémoires qui ont été présentés où cette question-là a été discutée.

2490 Mais donc de votre point de vue à vous, comment voyez-vous la collaboration entre les organismes de bassins versants et les instances municipales, que ce soit MRC, municipalités? Il y a déjà beaucoup de collaboration, mais dans un dossier comme ça, si jamais ça allait de l'avant, comment voyez-vous cette collaboration?

2495 **PAR M. ANTOINE VERVILLE :**

Bien, dans un dossier comme ça, c'est sûr, comme je le disais, nous, on s'est attardé aux points liés à l'eau. Il y a beaucoup d'autres considérations dans le cas du gaz de schiste.

2500 Notre recommandation, en fait, c'est que les OBV soient mandatés pour mettre en place des tables de concertation spécifiques sur ce sujet-là à l'échelle du bassin versant, puisque c'est le territoire naturel d'écoulement des eaux avec les dynamiques amont-aval, capacités de support.

2505 Donc toutes ces notions-là doivent se gérer à l'échelle du bassin versant.

Par contre, jamais un organisme de bassin versant va venir jouer dans les plates-bandes des instances municipales. C'est eux qui ont le rôle d'aménagement du territoire.

2510 Donc nous, on propose que les organismes de bassins versants aient le rôle de la concertation des acteurs pour identifier les zones vulnérables ou les zones sensibles, puis après, évidemment, c'est à chacune des instances municipales d'intégrer dans leur schéma d'aménagement ou dans le plan d'urbanisme – nous, on propose dans le schéma d'aménagement ici – les aires, dans le fond, où il n'y aurait pas d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste.

2515 Les organismes de bassins versants, je le rappelle, mais ils sont composés aussi – bien, c'est une composition à peu près un tiers-un tiers-un tiers (1/3-1/3-1/3), ça peut varier selon les régions, du milieu municipal, du milieu économique et du milieu communautaire.

2520 Donc le monde municipal collabore déjà très étroitement avec les organismes de bassins versants et vice versa.

PAR LA COMMISSAIRE :

2525 Ça clarifie tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

2530 J'aurais peut-être une question en lien avec le sujet que vous avez soulevé.

Votre recommandation 29, écoutez, vous recommandez :

2535 «Que les OBV soient mandatés afin de mettre en place et coordonner des tables de concertation composées des municipalités et des MRC, ainsi que des autres acteurs impliqués afin d'identifier les zones vulnérables pour la ressource eau.»

2540 Dans le cadre de l'exercice de concertation sur l'élaboration des plans directeurs de l'eau que vous exécutez, je comprends que vous avez à peu près tous les mêmes intervenants autour de la table, est-ce que dans l'élaboration des plans directeurs de l'eau, vous êtes à même de pouvoir identifier les zones vulnérables?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2545 Bien en fait, les territoires des organismes de bassins versants peuvent être très variables. Comme dans la vallée ici du Saint-Laurent, les territoires sont un peu plus petits, mais il y a des endroits, quand on va dans une région plus éloignée où les territoires sont immenses, donc c'est un exercice qui est en macro, qui est pas en micro finalement.

2550 Donc oui, on peut identifier certaines zones sensibles. Par contre, l'objet du Plan directeur de l'eau n'est pas de le faire à une échelle fine tel que ça devrait être le cas dans un cas comme l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, du gaz de schiste ici.

2555 Donc on a déjà les intervenants, on a déjà une expertise en ce sens-là. On le fait déjà à une autre échelle.

2560 Après, on pense qu'il serait nécessaire en fait d'avoir un mandat spécifique dans ce cas-ci pour aller le faire de façon beaucoup plus spécifique, puis ça implique aussi beaucoup de données et d'analyses en lien avec les eaux souterraines, ce qu'on retrouve actuellement dans les plans directeurs de l'eau, mais pas – bien, les plans directeurs de l'eau sont plus portés sur les eaux de surface de façon générale, parce que les données sur les eaux souterraines sont assez récentes, celles qui ont été acquises par les programmes d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

2565 Puis celles sur les eaux souterraines de grande profondeur, en fait, sont inexistantes à l'heure actuelle.

Donc il y a quand même un travail spécifique à faire sur le sujet.

2570 Donc je pense qu'on est bien outillé, qu'on est bien placé pour le faire, mais il faut l'envisager.

PAR M. GILLES BROCHU :

2575 Si vous permettez, monsieur Bergeron! C'est qu'effectivement, chaque organisme a le mandat par le gouvernement de faire un plan directeur de l'eau.

Lorsqu'ils ont élaboré tous les plans directeurs de l'eau, il faut les soumettre au gouvernement pour approbation.

2580 Donc ils ont été soumis pour approbation, et lorsque le ministère de l'Environnement considère qu'il y a un point qui est faible ou qui n'a pas été traité, ils nous demandaient de refaire nos devoirs.

2585 Donc actuellement, les plans directeurs de l'eau achèvent d'être autorisés par le ministère de l'Environnement et répondent à leurs exigences.

2590 Comme on disait tantôt, il y a des organismes – premièrement, les plans directeurs de l'eau, ça a nécessité plusieurs années pour ramasser les données, aussi bien universitaires que municipales, que gouvernementales, pour quelle est la qualité de l'eau sur leur territoire respectif.

Donc on a effectivement déjà ramassé plusieurs données.

2595 On a la chance aussi, au Centre-du-Québec, il y a l'Université du Québec à Montréal qui est venue faire une étude de la nappe phréatique en dessous ici. Ils sont en train d'ailleurs de le faire tout le long de la vallée.

Donc on a pu travailler avec eux autres et recueillir là aussi des données spécifiques.

2600 En conséquence, on sait qu'il y a encore des données à recueillir, mais on possède déjà une concentration d'informations qui nous permettraient, dans nos tables de concertation avec les municipalités, bien, de vous dire, regardez, on a telles données, certaines proviennent de vous, bien là, on a rajouté une autre couche d'informations qui proviennent de l'université ou d'un autre centre de recherche, et à ce moment-là, on va être en mesure d'identifier les zones sensibles ou vulnérables pour mieux permettre aux municipalités de cibler les zones qui peuvent être admissibles ou non pour faire du forage.

2605

PAR LE COMMISSAIRE :

2610 Juste pour être sûr, vous me dites si je synthétise bien ou pas!

Ce que vous nous dites là, pour les plans directeurs, vous nous dites la même chose que le ministère du Développement durable nous a dit en première partie au sujet des plans d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

2615

PAR M. GILLES BROCHU :

Oui, c'est ça.

2620

PAR LE COMMISSAIRE :

On a une connaissance générale qui permet sur un plan régional de comprendre des choses, mais on a besoin d'aller à une étape plus loin pour le local.

2625

PAR M. GILLES BROCHU :

Oui, effectivement. On a déjà identifié par ces études-là où sont les masses d'eau importantes.

2630

Maintenant, leur profondeur, leur largeur, ça demande une étude plus précise, mais ça nous évite de tout refaire le territoire. On va cibler les zones qui ont été identifiées.

PAR LE PRÉSIDENT :

2635

Peut-être une dernière avant de céder la parole à ma collègue!

À votre recommandation 5, vous recommandez que les projets d'exploration, d'exploitation soient assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

2640

Plus loin, vous dites que le règlement d'application de la LQE devrait être modifié afin que les activités d'exploration et d'exploitation et de distribution du gaz de schiste soient ajoutées à la liste des projets assujettis à la Procédure d'évaluation environnementale.

2645

Juste pour vous permettre de préciser, parce que lorsqu'on dit soumis à un certificat d'autorisation, bien, spontanément, administrativement, on passe à un article 22 comme on a discuté tout à l'heure avec les intervenants du Centre québécois du droit de l'environnement. Donc c'est une procédure strictement administrative.

2650 Par comparaison à votre proposition de mettre les projets dans la Procédure d'évaluation
environnementale, j'aimerais que vous nous apportiez la nuance, qu'on puisse comprendre, qu'on
puisse faire le lien entre les deux, soit le certificat d'autorisation, soit une évaluation
environnementale?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2655 Bien en fait, comme je le disais tout à l'heure, on n'est pas nécessairement des experts du
côté réglementaire et tout ça.

2660 Tout à l'heure, j'ai été présent pour la présentation du CQDE, puis en fait, leurs propos
correspondent beaucoup, je pense, à l'idée que les organismes de bassins versants avaient en
tête de ce côté-là.

En fait, ici, ce que vous demandez, c'est la distinction entre la recommandation sur
l'article 22 versus l'autorisation environnementale?

2665 **PAR LE PRÉSIDENT :**

La demande de soumettre les projets à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts
sur l'environnement.

2670 Pour nous, c'est deux (2) procédures différentes, dans le sens que la Procédure
d'évaluation environnementale, c'est : directive, étude d'impacts, consultation publique.

Alors que l'article 22, c'est une procédure administrative strictement.

2675 Alors comment on concilie les deux (2)? C'est un peu ça, ma question.

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2680 En fait, c'est une excellente question. Il faudrait que je retourne consulter les gens qui ont
rédigé le mémoire avec moi, pour aller voir comment la conciliation des deux (2) se fait.

Je pense que ça a été écrit ici dans l'optique où en fait, l'article 22, bon, c'est la base d'avoir
un certificat d'autorisation pour ce type de projet.

2685 Et je pense qu'il y a une volonté d'aller un peu plus loin, finalement, dans la procédure, pour
avoir aussi une évaluation environnementale qui soit faite et que ce soit assujéti à ce travail-là qui
est un peu plus complet.

Mais il faudrait que je reconsulte les dix (10) organismes qui ont travaillé avec nous pour être en mesure de répondre.

2690

PAR M. GILLES BROCHU :

Vous avez raison, on va vous revenir là-dessus avec une explication claire.

2695

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors il suffira simplement de prendre le canal de communication avec madame Harvey pour nous fournir le complément d'informations.

2700

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2705

Sur le même sujet! S'il y avait donc procédure, évaluation d'impacts complète, vous voyez ça à quelle échelle?

Verriez-vous ça à l'échelle du bassin versant, à l'échelle de la MRC, à l'échelle de la plateforme?

2710

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Bien en fait, ce qui a été discuté au moment où on a élaboré le mémoire, c'est pas écrit techniquement ici, mais ce qui a été discuté, en fait, c'est qu'on pensait à l'échelle du projet lui-même.

2715

Parce qu'un projet, avec ses différentes composantes, peut avoir à lui seul un impact, dans le fond, sur soit les eaux de surface ou les eaux souterraines.

2720

Après, on a pris la décision par contre de ne pas aller le détailler ici, parce qu'on n'est pas non plus spécialiste dans les procédures d'évaluation d'impacts, mais ce qui était dans les discussions, c'était à l'échelle du projet.

PAR LA COMMISSAIRE :

2725

Mais le projet, pour vous, c'était quoi?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2730 Bien en fait, c'était basé sur un projet qui allait être déposé, un projet de fracturation par exemple, et non pas sur une unité territoriale comme une MRC complète.

PAR LA COMMISSAIRE :

2735 OK. J'aurais une dernière question. À la page 12, vous avez une recommandation, vous recommandez, c'est la recommandation 13 :

«Que le gouvernement du Québec bonifie le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau afin d'augmenter le tarif des redevances sur l'eau.»

2740 Vous n'avez pas fait de suggestion quant au montant qui serait souhaitable.

2745 Avez-vous des suggestions ou avez-vous consulté des sources, enfin, avez-vous des exemples de redevances ailleurs, dans d'autres juridictions dont on pourrait s'inspirer ou qui vous semblent adéquates?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2750 Bien en fait, on a décidé de ne pas mettre de chiffre exact pour la simple et bonne raison que c'est assez difficile. En tout cas, ça peut être facile de mettre un chiffre très élevé vu de l'extérieur, mais il y a plusieurs considérations dans le tarif d'une redevance comme ça.

2755 Entre autres, quand le règlement a été fait au départ, bien, on demandait déjà à cette époque-là que la redevance soit un peu plus élevée. On parlait de comparaisons avec les provinces, états voisins, etc., ce genre de considérations.

Donc on ne s'est pas risqué à aller mettre un chiffre.

2760 Par contre, ce qu'on sait, c'est que les fonds qui reviennent de cette redevance-là, actuellement, sont très très faibles dans les coffres de l'État, pratiquement nuls. Donc ça nous semble pas du tout satisfaisant.

2765 Si on regarde du côté de la France par exemple, c'est pas spécifique au gaz de schiste, mais des redevances sur l'eau, il y en a pour toutes sortes de choses. Il y a des redevances sur des prélèvements, sur l'utilisation, ils sont modulés, il y en a sur l'imperméabilisation des sols.

Il y a des foules de modèles qui existent de types de redevances sur l'eau avec des modes de calcul différents, avec des régimes de modulation.

Donc c'est tout à fait possible d'identifier des modèles.

2770

PAR M. GILLES BROCHU :

Parce que ceux qui sont en vigueur actuellement sont inférieurs à ce qui existe ailleurs.

2775

Maintenant, jusqu'à quelle hauteur monter! Il faut être réaliste aussi. Le gouvernement avait dit qu'il irait par étapes. Il commencerait bas, puis il monterait graduellement.

Mais ça n'a pas bougé depuis ce temps-là

2780

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Non au contraire, les revenus sont plus faibles que ce qui avait été estimé.

PAR M. GILLES BROCHU :

2785

Il y a eu des cas qui ont été retirés de redevances. Donc on n'a pas de chiffre, vous avez raison, mais si on se compare à d'autres provinces puis à d'autres pays, ce serait facile d'établir une moyenne qui serait réaliste, quitte à la faire graduellement au fil des années.

2790

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2795

Merci madame Grandbois. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2800

Il y a plusieurs recommandations où vous avez dit, c'est pas notre spécialité, on laisse à d'autres le soin.

Votre recommandation 35 qui recommande d'interdire le forage et l'exploitation de puits de faible profondeur afin de ne pas affecter les aquifères, est-ce que ça réfère au Projet de règlement sur la protection des prélèvements d'eau?

2805

Est-ce que vous avez une distance à suggérer?

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2810 Non. En fait, la recommandation 35 recommande d'interdire le forage et l'exploitation des puits de faible profondeur, on réfère aussi, bon, dans les études qu'on a lues jusqu'à maintenant, ça ne semble pas être très envisagé non plus, on vise plus le gaz qui est en plus grande profondeur, finalement.

2815 Mais on souhaitait quand même le mettre ici, parce qu'il y a certaines régions du Québec où il y a quand même du gaz de schiste qui pourrait être disponible à plus faible profondeur.

Puis à ce moment-là, étant donné les risques qui sont associés, avec les forages à faible profondeur et les aquifères qui sont dans des profondeurs similaires...

2820

PAR M. GILLES BROCHU :

De cent mètres (100 m) et moins aussi, donc il y aurait un conflit d'usages.

2825

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Exactement. Donc c'est simplement sur cette base-là qu'on s'est basé.

PAR LE COMMISSAIRE :

2830

Puis avez-vous un commentaire à formuler, par exemple, sur la distance ou la marge de sécurité que le Projet de règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection donnait, c'est-à-dire de rajouter un quatre cents mètres (400 m) sous la base de l'aquifère, ou c'est quelque chose que vous n'avez pas regardé?

2835

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

En fait, c'est quelque chose qu'on avait regardé dans le premier mémoire il y a quelques années. On recommandait d'élargir cette distance-là.

2840

Par contre, comme on a très très peu de connaissances sur les eaux souterraines, surtout de grande profondeur, bien, c'est difficile d'aller fixer un chiffre. Il faudrait être des hydrogéologues experts du sujet.

2845 **PAR M. GILLES BROCHU :**

Parce qu'effectivement, des études montrent que la géologie du sol, la pierre est plus poreuse à certains endroits qu'à d'autres endroits.

2850 Donc lorsqu'on fait de l'exploration à deux mille mètres (2000 m), ça semble être loin de tout, mais c'est les fameuses radiations, les fracturations qui pourraient monter.

PAR LE COMMISSAIRE :

2855 Donc besoin de plus d'informations?

PAR M. GILLES BROCHU :

2860 Bien, c'est ça. C'est pas pour étirer le dossier, c'est pour travailler en connaissance de cause.

Comme un ingénieur qui construit un pont, il faut qu'il sache la capacité portante de ses poutres, parce que sans ça, ça va s'effondrer.

2865 C'est ça le problème avec notre sous-sol géologique.

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

2870 Cette recommandation-là est beaucoup, on le cite en début de mémoire, on s'est basé beaucoup sur le principe de précaution entre autres de la Loi sur le développement durable, puis elle va dans cet esprit-là.

2875 On est préférable, finalement, on préfère qu'il n'y ait pas d'exploitation finalement de puits de faible profondeur pour éviter tout dommage aux nappes phréatiques, étant donné la grande importance qu'elles ont pour l'eau potable.

PAR LE COMMISSAIRE :

2880 Ça va. Juste avant, vous avez quelques recommandations sur des distances minimales à des plans d'eau, à des milieux humides, à différents éléments de compartiments dans le cycle de l'eau.

J'aurais aimé aussi savoir si vous aviez des propositions à faire, soit sur les distances elles-mêmes ou soit sur la manière de les établir, parce qu'on reste dans votre domaine, là?

2885 **PAR M. ANTOINE VERVILLE :**

En fait, sur les distances elles-mêmes, dans nos recommandations, il y a des distinctions. Il y a certaines choses où on dit, en fait, qu'il ne devrait pas y avoir de projet, par exemple, dans les milieux humides, dans les zones inondables. Donc là, il ne devrait pas y avoir de projet à proprement dit, et on recommande d'établir une distance minimale autour.

2890

Après, la distance minimale, nous ne l'avons pas établie non plus dans ce processus-ci. On est ouvert aux suggestions.

2895

Par contre, ces distances minimales là, bien, il y a certains outils qui existent dans certains cas pour les établir. Il y a le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qui s'en vient, qui propose des distances minimales par rapport à certains usages.

2900

Bon, il y a une foule de distances comme ça qui existent dans différents documents, je pense qu'on pourrait s'en inspirer très certainement.

PAR M. GILLES BROCHU :

C'est ça, effectivement.

2905

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Mais on n'est pas allé jusqu'au point de préciser une distance précise pour chacun des milieux.

2910

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. J'essayais de faire un parallèle, je me disais, peut-être l'avez-vous fait pour d'autres activités ou industries dans les bassins, et puis à ce moment-là, vous auriez eu comme des ordres de grandeur ou des éléments à nous proposer à cet égard-là.

2915

PAR M. ANTOINE VERVILLE :

Malheureusement, non, je n'ai pas de chiffre précis à vous donner.

2920

PAR M. GILLES BROCHU :

On s'est rendu compte qu'il y a beaucoup de paramètres qui font varier l'information.

PAR LE COMMISSAIRE :

2925

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2930

Merci, messieurs, de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. GILLES BROCHU :

2935

Merci de votre écoute.

DIANE HAMEL

2940

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant madame Diane Hamel s'il vous plaît.

Madame Hamel, nous vous écoutons.

2945

PAR Mme DIANE HAMEL :

Moi, je suis venue juste vous donner un témoignage.

2950

La dernière fois que je suis venue ici, je vous ai demandé s'il y avait eu une étude économique sur les impacts de la captation des eaux, qui peut empêcher, admettons, des activités agricoles, d'entrepreneurs, industriels, MRC, ou une perte d'eau potable carrément pour tout ça.

2955

Et on m'a répondu que non, ça n'avait pas été fait.

Et l'autre chose qu'il y a eue avec ça, c'est qu'on m'a clairement indiqué qu'on n'a pas le droit de vendre l'eau potable ici. Parce que moi, je me disais, pour créer de la richesse, la meilleure solution, c'était de vendre l'eau carrément.

2960

Alors j'ai laissé courir ces choses-là, et j'ai continué. Parce que moi, j'ai fait mes études en technique en hydrogéo-environnement. Ça a été fait à Thetford Mines, le Cégep minier là-bas.

2965 Eux, ils ont créé ce cours-là, pour pouvoir garder le noyau de professeurs dans le domaine minier dans les périodes où est-ce que les minéraux étaient à la baisse, donc pas d'étudiants qui s'inscrivent, parce qu'il n'y a pas d'emploi.

2970 Alors ils ont regardé qu'est-ce qu'ils pouvaient faire comme cours et ils ont trouvé ça, parce qu'il n'existait absolument rien au niveau de la décontamination. Il y avait rien au Québec de ça, ça fait qu'ils ont dit, on va faire – ils ont parti de ce livre-là, pour eux, c'est la bible, et c'est : Génie et Environnement, Bruno Landry, et ça a été fait, édité en 1996.

2975 Ça fait qu'ici au Québec, on n'en a pas d'expérience. À partir de ce cours-là, moi, j'ai eu des personnes qui sont venues m'enseigner. C'est des gars de terrain qui m'ont enseigné, des gars d'expérience qui m'ont enseigné, pour essayer de monter ce cours-là.

2980 Et ce que je suis venue témoigner, c'est que les gens, premièrement, ils essayaient d'avoir des livres, des ressources pour pouvoir nous instruire, et entre autres, pour la décontamination in situ, il dit, la personne en question, vous êtes très très chanceux, parce qu'il dit, moi, quand je suis allé sur le terrain voilà dix (10) ans, bien, il n'y avait rien. Il dit, c'est juste nos expériences à nous qu'on vous transfère.

2985 Au niveau de l'eau, là encore, l'expert qu'on fait appel dans le nord, quand il y a une problématique au niveau de l'eau, lui aussi, c'est sur le terrain, puis le gars a essayé de nous donner tout ce qu'il pouvait. Puis il a donné le cours en même temps de foreur, du forage, parce que j'ai appris ça, le forage.

2990 Et la chose qu'il nous a bien dit, c'est que le forage, il n'y a pas une école de forage dans la région ici, puis les gars apprennent ça sur le tas, comme on dit, puis ça demande beaucoup beaucoup de savoir très pratique.

Alors on sait jamais qu'est-ce qu'il y a. Au niveau sismique, j'ai eu des cours au niveau sismique aussi, j'en ai eu au niveau des sols.

2995 Et au niveau de la décontamination, ce que j'ai aimé le plus, c'est qu'un prof, il est rendu docteur, spécialiste des eaux, et puis lui, il nous a dit, écoutez, quand vous allez travailler là-dedans, bien, si jamais vous poignez une compagnie qui a vraiment contaminé le sol, puis qu'il va payer pour, bien, il dit, vous viendrez me le dire, parce que j'en ai jamais vu de ça.

3000 Puis quatre-vingts pour cent (80 %) des contaminations sont dues aux hydrocarbures. C'est ce qu'il marque là-dedans, c'est ce que j'ai appris. 96, quatre-vingts pour cent (80 %) de toutes les contaminations, ça vient des hydrocarbures.

3005 Le procédé utilisé par les gazières demande, pour admettons si on veut décontaminer ce qu'ils font, demande toutes les procédures possibles qu'il y a là-dedans pour décontaminer ça. C'est tellement dispendieux, là, ça se peut pas, en temps, en argent, puis en toutes sortes d'affaires.

3010 Puis là encore, c'est même pas sûr que ça sorte correct au bout, là, surtout si on dit pas c'est quoi, c'est certain que là, tu n'y arrives pas.

3015 L'eau, elle a une capacité d'emmener le contaminant à une vitesse tellement grande. Ça s'est fait très loin de chez vous, puis ça peut venir polluer la place où est-ce que tu captes ton eau, puis tu te demandes pourquoi.

Puis une chose sûre que j'ai apprise, c'est que le pétrole lourd dans les hydrocarbures, mazout, lubrifiant, etc., ça, il n'y a personne qui a trouvé la solution à ça. Il y a personne qui est capable de décontaminer ça d'une façon efficace.

3020 Puis en plus de ça, s'il y a des failles dans l'eau, dans le rocher, ça, c'est sûr que c'est fini. Il n'y a rien pour enlever ça. On n'a pas trouvé, à date, les processus pour ça.

3025 Moi, je suis venue ici, parce que là, je me suis dit, c'est bien évident, lui, au départ, il dit, c'est quoi un contaminant. Quand on prend la définition du contaminant, tu vas pas croire à l'industrie, c'est sûr et certain.

Ça dit, en fin de compte, que :

3030 «Un contaminant est une matière solide, liquide ou gazeuse, un microorganisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un et l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement.»

3035 Ça, moi, d'après moi, on retrouve tout ce que l'industrie gazière peut brasser un peu, là. C'est inclus.

«Un polluant est un contaminant ou un mélange de plusieurs contaminants présents dans l'environnement en concentration ou en quantité supérieure au seuil permis fixé par le règlement du gouvernement ou dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement.»

3040 Il y a sûrement certains produits qui sont prohibés dans ce qu'ils utilisent.

3045 Bien, la pollution, c'est «l'état de l'environnement lorsqu'on y trouve un polluant». De base, quand on lit ça, puis quand on a appris comment c'est difficile, juste un terrain privé qui a un petit peu, qui doit décontaminer, juste au niveau des hydrocarbures, il vient de perdre la valeur de sa maison. C'est fini.

3050 C'est pas pour rien que les banques demandent de faire le test pour la contamination, parce que c'est tellement onéreux. Ils veulent pas arriver avec des choses comme ça. Ça parle par elle-même, la même chose.

3055 Moi, si j'ai pris ce cours-là, dans le fond, c'était pour aller étudier les nappes. Puis ce que j'ai appris, ce que j'ai retenu vraiment sur les nappes phréatiques, c'est que là, actuellement, on n'a pas besoin des gazières, pas du tout, actuellement, nous avons tellement de terrains où est-ce que la percolation, des endroits où ont été entreposés des hydrocarbures dans le sol qu'il y a eu une trop grande concentration, ça, nous sommes sur le point, on va payer, là, ça s'écoule dans les nappes phréatiques, déjà on va avoir de la contamination. On est déjà rendu là.

3060 L'autre chose que je voulais vous dire, pourquoi je suis venue ici, c'est parce que, on dit, bien, il faut être positif, tu sais. Dans la vie, il faut être positif.

Je vais vous citer Jacques Sénécal :

3065 «L'expression «il faut être positif» signifie qu'il ne faut pas trop penser. Cesser d'être lucide et mettre ses lunettes roses. Or, se cacher les malheurs et les difficultés, c'est un déni du réel qui risque de créer des illusions et des erreurs sur l'actualité présente qui rit de ses misères. Penser, c'est créer, mais c'est d'abord refuser, nier, contester, affronter, transformer, construire et pratiquer de nouveau les modes d'existence avec de nouvelles formes de raison et de liberté. La pensée est obligatoirement conflictuelle. La pensée négative est essentielle à la philosophie, à la démocratie, à l'équilibre mental et à l'avenir. La pensée négative est loin d'être négativiste, puisqu'elle favorise le changement, l'évolution, le véritable problème humain.

3075 «Dans notre discours social, l'impératif «il faut être positif» cache d'une part un désir des dominants de voir une population plus docile et plus domestiquée et, d'autre part, des individus assujettis, un aveu de crédulité stérile et d'impuissance devant une sorte de violence camouflée, mais culpabilisante. Si je doute, si je ne suis pas positif, je risque de perdre par ma faute, se persuade-t-on à la longue. Donc le meilleur moyen de contrer ce câble dans la tête, c'est de se répéter, sois positif.

3080 «Nous vivons dans un monde où l'exploitation des ressources humaines est naturelle et est devenue de plus en plus scientifique et rationnelle, où le négatif est absorbé dans le positif jusqu'à sa disparition, où l'inhumain est dans l'humanisation, où la guerre est dans la pacification, où le

3085 travail servile est vu comme une autonomie, et le cupide est aussi philanthrope, où le discours établi tend à se cristalliser en un univers euphémique et politiquement correct, où tout changement qualitatif est vu comme une utopie irréaliste.»

3090 Ce que je veux ramener avec ça, c'est que pourquoi qu'on donnerait nos ressources de l'eau? Si on les vend pas, pourquoi on va les donner à cette entreprise-là qui, d'après moi, a aucun bon sens, qui va injecter toutes les choses, qui va vraiment polluer!

Bien, je suis allée voir sur UTube, à Tout le monde en parle, Alain Deneault, et on lui pose la question, et là, je le cite textuel, on lui pose la question :

3095 «Et la Loi sur les mines, qu'en pensez-vous?»

Elle est peut-être trop "loose", si tu veux. Ça fait qu'il répond :

3100 «Québec est une minéralo-État, c'est-à-dire, c'est un État qui prend faits et cause pour l'industrie minière sans souci de la contrepartie. Qu'est-ce qu'on a fait historiquement au Québec par rapport à l'industrie minière, on a déroulé le tapis rouge, on a donné accès à nos ressources, on a donné accès à l'eau, on a donné accès à l'électricité à peu de frais, on a financé la création d'emplois, on a financé les projets d'exploration, on a financé la recherche de pointe, on a formé un personnel sur mesure, on a accordé un droit placide à polluer et ensuite, après cinq-six (5-6) ans, les sociétés nous ont fait un paysage lunaire et on a fait semblant d'être surpris.

3105 «Le taux d'imposition, lui, a toujours été très faible, les redevances quasi nulles dans l'histoire, de fait. Je pense que l'heure est venue d'abandonner le fétichisme de création d'emplois, s'il s'agit d'en parler sans considérer d'autres paramètres. Il en coûte énormément aux contribuables d'aménager le territoire, de créer les infrastructures publiques, des programmes publics de façon à permettre à cette industrie d'être prospère.

3110 «Et ce coût n'est jamais dans la balance, on parle de création comme si on avait besoin d'acteurs qu'on présente comme étant des créateurs de richesse, alors qu'elle fonctionne, notre richesse.»

3115 Et là, on a parlé du Canada, on vient de parler du Québec.

3120 Le Canada, c'est quoi, c'est les paradis fiscaux. Les paradis fiscaux pour les sociétés minières canadiennes. Il y a quarante (40) mines en Ontario alors qu'il y a mille six cents (1600) sociétés enregistrées. Pour contourner le droit et avoir accès au capital abondant, parce que les actions accréditées AA sont cent pour cent (100 %) de l'investissement plus quinze pour cent (15 %) des dépenses admissibles. On les finance à cent quinze pour cent (115 %).

Puis en plus, on forme des étudiants, c'est une marchandise pour eux autres.

3125 Puis sur le plan politique, au fédéral, les minières, très bien documenté, je les ai toutes. Très bien documenté.

3130 Dans les abus, crimes, notamment en Amérique du Sud, l'Afrique, l'Europe, l'Europe de l'Est et l'Asie. Enjeux de corruption, d'atteinte à la santé publique, de pollution massive, éventuellement dans certaines régions du monde, mobilisation des seigneurs de guerre, de trafic d'armes, de partenariat avec des dictatures.

3135 Et ces argents-là ne sont pas nécessairement celui des fonds de retraite des banques qui ont encouragé à placer leur argent dans le secteur minier, mais c'est notre argent de Canadiens. C'est l'épargne des Canadiens qui est mobilisée dans ces circuits organisés par le gouvernement fédéral notamment, pour financer l'industrie minière qui est couverte d'un point de vue légal.

3140 Il est très difficile de poursuivre ici et à l'étranger une minière. Ça fait que l'industrie minière est couverte d'un point de vue légal, d'un système d'exploitation et d'exploration à l'étranger, mode très controversé et nouveau avec l'appui de la diplomatie.

3145 Maintenant, monsieur Alain Deneault, il est en croisade avec la gouvernance. La gouvernance, ça veut dire contraire à la démocratie qui est pensée par l'oligarchie, qui fait en sorte que les petits reconnaissent leurs intérêts mineurs, ce qu'on vient faire, là, dans les intérêts majeurs de l'entreprise. Il faut trouver des intérêts mineurs pour greffer aux grands intérêts de la grande entreprise.

3150 Y a-t-il une solution? Premièrement, ce qu'il dit, c'est premièrement de cesser de s'adresser à quiconque se dit un expert pour – parce que la démocratie, c'est qu'on reconnaît que l'intelligence est donnée en partage et qu'il y a personne qui est habilité à se présenter comme ayant plus de compétences qu'autrui pour juger de l'intérêt commun.

PAR LE PRÉSIDENT :

3155 Alors on arrive au terme de votre présentation, je vous inviterais à conclure brièvement s'il vous plaît.

PAR Mme DIANE HAMEL :

3160 Oui. Bien, c'est ça. Moi, j'ai eu un prof en 1983, c'était en management, cet homme-là avait travaillé pour le pétrole en Iran, et lui nous avait incités à lire sur le pouvoir.

3165 Là, ce que je vous dis, ma conclusion, c'est que l'industrie minière ici au Canada a le pouvoir législatif, a le pouvoir juridique, a le pouvoir politique, a le pouvoir des communications, puis elle a le pouvoir économique. Alors je trouve que c'est très très dangereux.

PAR LE PRÉSIDENT :

3170 Je vous remercie de votre présentation, madame Hamel.

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre?

3175 Alors le propos était clair, merci madame Hamel. Merci de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR Mme DIANE HAMEL :

Ça m'a fait plaisir.

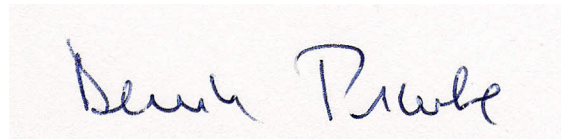
3180 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3185 La Commission va suspendre ses travaux pour la fin de l'après-midi, et nous allons reprendre nos travaux ce soir à dix-neuf heures (19 h), avec la présentation de nouveaux mémoires.

Merci beaucoup.

3190 SÉANCE AJOURNÉE AU 11 JUIN 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3195 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.